

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet du parc éolien du Deyroux

De : Marie-Elise Lescure <melilescure@gmail.com>

Date : 30/01/2019 21:49

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint ma participation à l'enquête publique concernant le projet de parc éolien du Deyroux.

Cordialement,

Marie-Elise Lescure

— Pièces jointes : —————

Enquête publique éolienne Camps Sexcles et Mercoeur.pdf

30 octets

le 24/01/2019

à Monsieur le Président de la Commission d'enquête « Parc éolien du Deyroux » de Marie-Elise LESCURE

Monsieur le Président,

Par le présent courriel, je vous fais part de mon opposition au projet d'implantation de 10 éoliennes sur les communes de Camps, Sexcles et Mercœur.

Si je suis contre ce projet c'est parce qu'il représente une réelle menace pour notre chère Xaintrie.

- **Une mutilation du paysage** en implantant des monstres industriels dont les proportions sont totalement incohérentes avec les lignes paysagères.
- **Un renoncement aux politiques mises en œuvre pour valoriser la vallée de la Dordogne.** En effet, celle-ci est classée Réserve mondiale de biosphère par l'UNESCO qui vise à (je cite) « stimuler l'imagination et la prise en compte de l'environnement dans les projets de gestion et d'aménagement du territoire ». Ainsi, comment continuerons nous à vanter la richesse de ce magnifique patrimoine naturel ? Patrimoine qui abrite un équilibre fragile et précieux. Fragile de par sa rareté, dans un monde où le peu de terres préservées sont toujours les proies de projets financiers. Précieux de par la diversité biologique qu'elle abrite. De plus, les conséquences de l'implantation des éoliennes (toutes étapes comprises, du début à la fin!) ne doivent pas être négligées (pollution en amont, terres rares, socle en béton, menace de la faune locale et des aires boisés etc.).
- **Une déformation du discours sur la transition énergétique** : la région a déjà recours à une grosse part d'énergie renouvelable grâce à ses nombreux barrages. La zone géographique choisie pour l'implantation n'est pas spécialement venteuse, donc non rentable.
- **De fausses promesses économiques et la négation du capital touristique de la Xaintrie** : les retombées économiques ne seront que de courtes durées pour les propriétaires de terrains et il n'y aura pas de création d'emplois pour les locaux. En plus de cela, le capital principal de la Xaintrie est son attractivité pour le tourisme vert. La quiétude des lieux, les paysages préservés et « authentiques », une possibilité de renouer avec la Nature, des activités extérieures (et j'en passe!) sont autant de raisons de découvertes et d'émerveillement pour les personnes qui viennent séjourner dans la région. Altérer la satisfaction de ces motivations premières serait une énorme perte...

Si je tiens à m'opposer à ce projet, c'est surtout pour appuyer le droit des générations futures et pour lutter contre la tendance du « Greenwashing » . Née à Paris, dans une famille corrézienne, j'ai aujourd'hui 22 ans et je viens à Sexcles chaque année depuis ma naissance. Au delà d'un lieu de détente et de famille, c'est surtout un refuge face à une vie complètement déconnectée du réel. Si nous acceptons que des lieux comme la Xaintrie soient marqués aussi durement par la main de l'Homme, de façon quasi-définitive, alors nous signons l'accélération d'un processus de dénaturalisation massive.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Marie-Elise LESCURE

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique Projet Éolien du Deyroux

De : Jerome Rieux <jerome.rioux@gmail.com>

Date : 30/01/2019 22:48

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Veillez trouver en pièce jointe le courrier que j'ai déposé hier matin à la mairie de Sexcles dans le cahier de doléances.

C'est pour toutes les raisons détaillées dans mon courrier que je vous demande d'émettre un avis **Défavorable** au projet de "Parc Éolien du Deyroux".

Cordialement.

M. RIEUX Jérôme

Riouzal

19430 SEXCLES.

NB: Pièce jointe en deux parties

— Pièces jointes : —

Rieux Jérôme-Courrier 28-01-2019-1.pdf

30 octets

Mr Jérôme RIEUX
Riouzal
19430 SEXCLES
42 ans – Marié – 2 enfants
Résidence principale depuis 2011 (achat terrain en 2009)

A l'attention de Monsieur René BAUDOUX
Président de la Commission d'enquête
Messieurs les Commissaires enquêteur

Monsieur Frédéric VEAU
Préfet de la Corrèze

A Sexcles, le 28 janvier 2019

Objet : Enquête public – Parc éolien du Deyroux
Opposition à ce projet d'éoliennes industrielles

Messieurs,

En réponse à l'enquête publique sur la demande d'autorisation unique concernant l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Camps-Saint-Mathurin-Léobazet, de Sexcles et de Mercoeur présentée par la société Parc éolien Corrèze 1, vous trouverez ci-après mes arguments contre ce projet :

En effet, je considère :

- Que le choix du site d'implantation n'est pas pertinent.

Que la crédibilité des prévisions de productivité annoncée n'est pas vérifiée, considérant que la vitesse moyenne des vents n'est pas communiquée dans le dossier du promoteur.

Que ce parc irait contre la préservation des paysages emblématiques de la Xaintrie, avec des éoliennes de 200m installés sur ce plateau d'environ 550m d'altitude.

Car le site est entouré de deux zones Natura 2000, la vallée de la Cère à l'est, de la Maronne au nord et la vallée de la Dordogne à l'ouest qui est passée «Réserve de Biosphère » par un label délivré par l'UNESCO en 2012. Protégeons notre biodiversité !

Que cinq éoliennes seraient implantées à la frontière des 'tourbières et zones humides des ruisseaux de Rioubazet et du Deyroux' (ZNIEFF de type I).

Que cinq éoliennes seraient implantées de part et d'autre d'une ligne de 225KV, sans tenir compte de coefficients de sécurité que préconise habituellement RTE dans ce genre de projet.

Que le parc serait implanté perpendiculairement à l'axe de migration des oiseaux .

- **Que ce projet va à l'encontre des conclusions du diagnostic territorial du « Territoire du bassin de vie d'Argentat » réalisé en Aout 2012 et qui précise les enjeux de développement durable du territoire que doivent défendre les services de l'état lors d'avis ou de conseils sur des projets ou des opérations.**

Vous trouverez ci-après quelques extraits de ce diagnostic qui sont sans équivoque !

Unité paysagère de la vallée de la Dordogne =>, Enjeux Principaux & Autres (p65) :

Silhouette de bourgs et de petites villes à préserver.

Patrimoine bâti à conserver.

Grande vallée : **conservation et amélioration des points de vue**, maintien des espaces agricoles.

Bords de rivières : accès et ouverture.

Unité paysagère de la Xaintrie =>, Enjeux Principaux & Autres (p66) :

Espaces ouverts : **Conservation de l'ouverture actuelle sur les plateaux.**

Patrimoine bâti ; Préservation.

Grande vallée : reconquête des espaces ouverts aux abords des routes, des sites (Tours de Merle, ...) des fonds.

Bords de rivières : création de cheminements (piétons, VTT, ...) et amélioration des sentiers de bord de rivières.

Milieux Naturels (Natura 2000, Réserve de Biosphère et ZNIEFF type I & II =>, résumé des Enjeux (p67 à 74) :

Conserver les boisements feuillus, les arbres creux, les vieilles hêtraies, les gros et vieux arbres et les grands massifs forestiers.

Ne pas perturber les lieux d'hibernation des chauves-souris.

Maintenir des zones forestières et des prairies permanentes.

Zone de protection spéciale en ce qui concerne la directive « oiseaux ». Les forêts de ravins bordant la Dordogne et ces affluents (Maronne & Cère) sont des zones de quiétude pour les rapaces **ainsi que les rebords du plateau** à vocation extensive. Les principales espèces à préserver, dont certaines sont très rares : **Aigle botté, milan royal, circaète Jean-le-Blanc, faucon pèlerin, ...**

Concilier les activités humaines avec le maintien de ces oiseaux.

Veiller à ne pas déranger les zones de **nidification par des activités et travaux bruyants.**

Tourbières et Zones humides des ruisseaux de Rioubazet et du Deyroux : Ces tourbières et zones humides forment un éco-complexe d'une grande richesse botanique. **Le site est menacé** par des drainages préalables à des plantations.

- **Que ce projet aura un impact négatif sur le tourisme au niveau du bassin de vie d'Argentat.**

Les atouts touristiques de la Xaintrie sont fondés sur la mise en valeur d'un paysage préservé, de la beauté du bâti ainsi qu'une grande biodiversité. Alors que notre plateau correspond aux attentes de la clientèle « campagne », qui recherche le calme, l'authenticité et les retrouvailles avec la nature.

Les plateaux de la Xaintrie et ces rivières (Dordogne, Maronne et Cère) ont une haute valeur écologique et patrimoniale que toute l'Europe vient voir. Les enjeux économiques sont considérables pour la région et la France qui cherche à promouvoir à l'international la marque « Vallée de la Dordogne ». L'office de tourisme de la Vallée a atteint pour la première fois le million de visiteur sur 12 mois. C'est une récompense des efforts d'un grand nombre **d'acteurs économiques fédérés à travers un contrat de destination Dordogne.**

Sans oublier le label « **Réserve de Biosphère** » délivré par l'UNESCO afin de célébrer et **encourager un développement économique respectueux de la nature.**

- **Que l'Etude d'Impact Environnementale comporte de nombreuses approximations et contre-vérités.**

Approximations :

- P100 (§4.1.4.7 nombre de jour avec neige) : Utilisation de la station météorologique de Brive pour le nombre de jour avec neige. Notre climat se rapproche plus de celui d'Aurillac, même si il neige moins chez nous.
- P206 & 210 (§6.2.3.1.1 Les impacts des parcs éolien sur l'avifaune et tableau 99 impacts potentiels permanent) : Explication => P206«Une explication supplémentairede la tête. Ainsi, lors de recherche de nourriture, ces oiseaux scannent le sol et sont alors « aveugles » vers l'avant et au-dessus de l'horizontal rendant la détection des éoliennes difficile et augmentant considérablement la vulnérabilité de ces espèces. De même, un champ visuel comparable a été observé chez des espèces telles que le Circaète Jean-le-Blanc et les Grues.» **Or dans le tableau 99, au sujet du Circaète Jean-le-Blanc, il n'est pas mentionné cette caractéristique de l'animal, et il se réfère seulement à leur faible population Européenne ! Aussi, au vu des populations sur la Cère, le niveau d'impact très faible ne semble pas opportun !**

Contre-vérités :

- P14 (§1.1.4.3 Avec les riverains) : Novembre 2014, rencontre individuelle avec les habitants des plus proches hameaux (dont Riouzal). **Eolfi ne nous a jamais rencontré**, il doit plus certainement s'agir des propriétaires susceptibles d'accueillir une éolienne ! => **Affirmation fausse.**
- P98 (§4.1.4.2 Vent) : L'affirmation => « La carte précédente permet de constater que l'aire d'implantation possible du projet est localisée à cheval sur les zones 2 & 3, avec des vitesses moyenne annuelle des vents compris entre 4,5 et 5,5 m/s à 50m de hauteur. ». Si on regarde la carte concernée, on voit que l'on est entre les zones 1 & 2, soit 4,3 à 5m/s. => **Donc leur conclusion est fausse.**
- P100 (§4.1.5.1 Les risques majeurs identifiés localement) : L'arrêté du 30/12/1999, présent sur les trois communes, correspond à la tempête « Martin » qui frappa la Corrèze dans la nuit du 27 au 28/12/1999. **Et non « Inondations, coulées de boues et mouvement de terrains ».** Voir ANNEXE 2 => Tempête 1999
- P147 (§4.3.4.6 Réseau de distribution) : Un éloignement de 250m est indiqué entre les éoliennes et la ligne 225KV. Puis seulement 200m dans une réponse d'Eolfi aux remarques faites sur le projet. **Pas la preuve que RTE ne demande pas de coefficient de sécurité.**
- P161 (§4.4.2.6 Unités paysagères) : La carte 92 est fausse. **Il manque la vallée de la maronne** au nord qui doit être en bleu sur la carte (Dordogne et affluents).
- P185 (§5.2.1.4 Variante 4) : L'affirmation => « La variante 4 découle directement de la variante précédente. La seule différence consiste en la suppression d'une éolienne (E7) afin de laisser une trouée ...». Si on regarde la carte concernée (109), on voit que si l'éolienne E7 a disparue, six éoliennes ont été déplacées entre les variantes 3 & 4 ! **Donc l'affirmation « la seule différence » est fausse.**
- P206 (§6.2.3.1.1 Les impacts des parcs éolien sur l'avifaune) : Explication => « Enfin le risque de collision est également fonction des éoliennes, certaines étant plus destructrices que d'autres de par leur emplacement ou leur disposition (en zone de nidification, sous forme de mur, perpendiculaires aux axes migratoires, ...) » **Donc le promoteur ne suit pas les préconisations de disposition d'un parc éolien et choisi délibérément de l'installer perpendiculairement à l'axe migratoire !**

- Que l'Etude de Danger comporte aussi de nombreuses approximations et contre-vérités..

Approximations :

- P87 (§VIII.5 Effets dominos) : **Dans ce chapitre, il n'est pas pris en compte le risque que l'une des 6 éoliennes qui longe le ligne 225KV coupe la ligne sur une rupture ou projection de morceaux de pâles. Voir ANNEXE 1 => accidents dans l'Eolien en France entre 2017 et 2019**
- **Le promoteur ne prend pas en compte le caractère stratégique pour le réseau de transport HTB de cette ligne 225 KV qui participe à l'interconnexion du réseau régional et national.**

Contre-vérités :

- P38 (§IV.2.2 Risques naturels) : L'arrêté du 30/12/1999, présent sur les trois communes, correspond à la tempête qui frappa la Corrèze dans la nuit du 27 au 28/12/1999. **Et non « Inondations, coulées de boues et mouvement de terrains ». Voir ANNEXE 2 => Tempête 1999**
- P39 (§IV.2.2 Tempêtes) : **La conclusion de ce chapitre est fautive, étant donné qu'il y a eu deux tempêtes sur la période étudiée.**
- P41 (§IV.3.2 Réseaux publics et privés) : L'affirmation => «Un éloignement de 250m minimum de part et d'autre de cette ligne électrique a été appliqué dans le cadre du développement du projet éolien du Deyroux afin de respecter les préconisations du gestionnaire (RTE) ». Puis seulement 200m dans une réponse du promoteur aux remarques faites sur le projet. **Pas de preuve que RTE ne demande pas de coefficient de sécurité, or sur internet on trouve un document RTE faisant part d'une distance de sécurité de 1,4 x la hauteur maximale des éoliennes (pales incluses) pour les réseaux 225KV et 400KV, soit 280m dans notre cas.**

Adresse du site : WWW.nord.gouv.fr/content/download/41720/287000/file/12%20-%20servitudes%20électriques.pdf

- Que l'analyse du promoteur sur certains résultats des études n'est pas objective..

Conclusion Etude des émergences par vent de secteur Sud-Est (p239) :

- Pour ce type de vent, entre 7h et 22h (jour), **dépassement de l'émergence réglementaire à Tartailade pour une vitesse de vent de 6m/s.**
- Pour ce type de vent, entre 22h et 7h (nuit), **dépassement des émergences réglementaires pour les riverains de Riouzal, Mazeyrat, La Bitarelle, La Maisoneuve, La Bissière, Rioubazet et Tartailade pour des vitesses de vent à partir de 5m/s.**

Conclusion Etude des émergences par vent de secteur Nord (p239) :

- Pour ce type de vent, entre 7h et 22h (jour), **dépassement des émergences réglementaires à Tartailade pour des vitesses de vent de 5 et 6m/s.**
- Pour ce type de vent, entre 22h et 7h (nuit), **dépassement des émergences réglementaires pour les riverains de Riouzal, Mazeyrat, La Bitarelle, La Maisoneuve, La Bissière, Rioubazet et Tartailade pour des vitesses de vent à partir de 5m/s.**

Conclusion Etude nombre d'heure maximal d'ombres/an (p242) :

- Les résultats de cette approche sur les ombres portées mettent en évidence que pour les riverains de Tartailade, le nombre annuel théorique d'exposition aux ombres portées dépasse le seuil de 30 heures par an.

Conclusion Etude pour la durée quotidienne maximale d'ombre (p242) :

- Le seuil maximum d'exposition quotidienne recommandé (30min/jour) est dépassé pour les riverains de Tartailade, Riouzal, Mazeyrat, La Bitarelle et Rioubazet.

Le promoteur veut être rassurant en disant qu'il prévoit des mesures compensatoires pour les impacts sonores et les ombres portées (p245).

Préservation du milieu humain (p324-325) :

- Les Eoliennes **E1 & E2** devraient être à l'arrêt pour des vents à partir de 7m/s en période nocturne pour les vents dominants du secteur (Sud-est), ainsi que **7 autres avec des Bridages**.
- Puis les Eoliennes **E1 & E2** devraient être à l'arrêt pour des vents à partir de 8m/s en période nocturne pour les vents dominants du secteur (Sud-est), ainsi que **les 8 autres avec des Bridages**.

D'après Eolfi, ces bridages doivent permettre de satisfaire aux obligations réglementaires.

Remarques sur les études du bruit et des ombres portées :

- Eolfi propose comme seule solution de réaliser un bridage de toutes les machines. Mais nous sommes dans une région où le vent est souvent **en rafales**, ce qui va demander de **souvent changer de mode de bridage**.
- Or Eolfi n'évoque pas le fait **qu'il existe des contraintes de paramétrisation** qui limitent l'enchaînement des états de l'éolienne sur une plage de vent.
- Ces contraintes de paramétrisation ont **pour but de limiter la fatigue des machines** en ordonnant des **changements de courbes de puissances trop fréquents**.
- Il est donc **indispensable de prendre en compte ces contraintes de paramétrisation** dans l'évaluation des plans de bridage. => **Ce qui n'est pas fait actuellement !**

Questions sur les solutions proposées :

- **Etant donné qu'Eolfi ne tient pas compte des contraintes de paramétrisation, peut-il garantir de satisfaire aux obligations réglementaires ?**
- **Les Eoliennes E1 & E2 devant être à l'arrêt pour des vents à partir de 7m/s, qui nous garantira le respect de cette promesse ?**
- **Comment un riverain, en cas de litige sur des nuisances déjà évoquées au moment de l'étude pourra-t-il le prouver ? Sachant qu'Eolfi annonce une campagne de mesure acoustique à 10000€ !**
- **Il me semble que le risque d'aller au litige sera important, mais il s'agira d'une procédure longue et coûteuse pour les riverains !**

De plus, dans le cadre de la réglementation, le fait que les éoliennes soient à plus de 500m des habitations n'est pas suffisant ! Il faut aussi qu'il soit garanti qu'elles ne dépassent pas les seuils réglementaires. Or cela reste à prouver !

Le bon sens aurait été de simplement supprimer ces 2 éoliennes lors de la phase d'étude !

Conclusion :

Il est clair que le promoteur du projet n'a qu'un objectif, profiter des subventions de l'état et mettre un maximum d'éoliennes sur la zone d'Aire d'étude immédiate !

En effet, l'étude d'impact environnementale et l'étude de danger ne sont orientées que dans ce sens.

Et il ne prend pas en compte les points suivants :

- La distance de 500m avec les habitations n'est pas suffisante, il faut également satisfaire aux obligations réglementaires. **A prouver pour les éoliennes E1 et E2 !**
- Aucune preuve n'est faite de la véracité des prévisions de productivité annoncée
- La seule précision du promoteur sur le choix de la hauteur des éoliennes (200m pâles comprises), est justifié par une augmentation de la distance entre le sol et le bas du champ de rotation des pâles pour diminuer la mortalité des chiroptères et l'avifaune volant à faible hauteur comme la plupart des passereaux. En 2010, à la présentation du projet la hauteur des éoliennes était de moins de 100 m ! **Eolfi se soucie de l'impact pour la faune ou cherche-t-il à aller chercher le vent plus haut ?**
- Les Eoliennes E1 & E2 devront être à l'arrêt pour des vents à partir de 7m/s en période nocturne pour les vents dominants (Sud-est). **Aberration de l'implantation !**
- Les éoliennes E3, E6, E7 & E10 seraient très proches de la ligne 225KV, pas de coefficient de sécurité dans l'approche du risque et **pas de preuve de l'avis de RTE validant ce choix.**
- Les massifs bétons (650m3/éolienne) des éoliennes E4, E6, E7, E8 & E10 seraient installés en bordure de la zone humide (ZNIEFF de type 1) ou à l'intérieur pour la E7, sans compter les tranchées d'interconnexion (9900m au total). Le promoteur ne semble pas tenir compte du risque de modification de la qualité des habitats aquatiques situés à proximité, et donc du risque pour les espèces patrimoniales et sensibles présente sur la Zone. De plus, ils n'appréhendent pas le fait que ces travaux peuvent **remettre en cause l'étanchéité pédologique** de la zone humide considérée.
- Le projet créerait un effet barrières, **car situé perpendiculairement à l'axe de migration** des oiseaux, au risque de diriger le flux migratoire vers la ligne 225KV impliquant un risque d'électrocution pour les espèces migratrices. Qu'il est illusoire de croire que le fait d'enlever une éolienne entre les variantes 3 & 4 suffit à solutionner le problème d'effet barrières. De plus, si RTE confirme que les éoliennes E3, E7 & E10 doivent être plus éloignées de la ligne HT, **le corridor prévu par Eolfi serait d'autant plus restreint !**
- Que le promoteur ne suit pas les recommandations de la DREAL en évitant les zones boisées.
- Que Monsieur le maire de Sexcles aurait signé des documents pour le projet sans l'avis de son conseil municipal, qui depuis a émis **plusieurs votes contre, dont le dernier en 2019.**
- Que le conseil municipal de Camps, commune comportant dans le projet le plus grand nombre d'éoliennes, à savoir sept, vient de **voter contre en début d'année 2019.**
- Que ce projet éolien va contre l'image que veut promouvoir le Conseil Général en investissant pour créer **une réserve de biodiversité à Argentat-sur Dordogne** au niveau des anciennes gravières (4M€).

- Que nous sommes content d'apprendre en lisant le **compte rendu du 8/10/2014 de la rencontre d'Eolfi avec la SEPOL** : => La suppression de 2 éoliennes au nord de la D41 à la demande de la municipalité de Camps St-Mathurin (distance de 700m par rapport aux habitations). **Cette négociation est une injustice pour les riverains des autres communes**. Sachant qu'aujourd'hui encore 4 éoliennes sont à des distances inférieures ou similaires (E1 => 518m de Tartailade et 705m de Riouzal ; E2 => 584m de Tartailade ; E4 => 709m de La Bitarelle ; E5 => 738m de La Maisoneuve).

Voir ANNEXE 3 => Compte rendu SEPOL du 8/10/2014

- Que l'Etude d'Impact Environnementale du promoteur ne respecte pas le principe d'objectivité et de transparence dans bien des domaines (**voir plus haut**)
- Les éoliennes sont souvent revendues et gérées par des sociétés ou les actionnaires changent au fil des années. Or en cas de problème, la recherche de **responsabilité risque de ne jamais aboutir et retomber sur les propriétaires**. Les contrats de location de terrain vont être une épée de Damoclès au-dessus de leurs têtes.
- Que les différentes vues sont souvent choisi pour **minimiser l'impact visuel** : Vue du village de St-Mathurin avec commentaire qui minimise la dominance des éoliennes, nombreuses vues depuis le bas des villages, Camps, Mercœur, Marty.
- Que l'étude de danger utilise des **chiffres anciens** (2000 à début 2012), tout en disant que ce type d'évènement est rare pour des éoliennes récentes. Cependant, depuis début 2018, **trois chutes d'éoliennes se sont produites en France** et de nombreux autres accidents dont des bris de pôle avec des projections à des distances importantes **Voir ANNEXE 1 => accidents dans l'Eolien en France entre 2017 et 2019. (sans compter la période 2012 à 2017).**

Pour toutes ces raisons, j'émet un avis défavorable à la réalisation du projet « Parc éolien du Deyroux ».

M. Jérôme RIEUX



ANNEXE 2 : Tempête « Martin » en 1999

Article du journal « la Montagne » publié le 26/12/2016 :

Le lundi 27 décembre 1999, de violentes rafales de vents provoquent de lourds dégâts en Corrèze, l'un des départements les plus touchés par ce qu'on a appelé la "tempête du siècle".

C'était il y a 17 ans, mais certaines forêts de la vallée de la Vézère par exemple gardent encore les traces de la tempête qui a traversé la Corrèze, et tout le Sud-ouest de la France, entre le 27 et le 28 décembre 1999.

Annoncée par Météo France, la tempête arrive en début de soirée le lundi 27 décembre, vers 19 h 30, et surprend tout le monde par son intensité. On enregistre des pics à 136 km/h sur Brive, 126 km/h à Uzerche, 115 km/h à Ussel. Des arbres tombent, des toitures s'envolent, de très nombreuses lignes téléphoniques et électriques sont coupées. Face à la situation, la préfecture de la Corrèze met en place une cellule de crise.

85 % des foyers corréziens sans électricité

Les vents violents cessent peu à peu vers 1 heure du matin, 85 % des foyers corréziens sont privés d'électricité : à Malemort, la rivière Corrèze est sortie de son lit. Des pensionnaires de maisons de retraites, privées de chauffage, doivent être relogés dans d'autres établissements. Des dizaines de personnes sont hébergées dans des structures d'accueil ou chez des proches. Les coupures d'électricité menacent l'alimentation en eau potable de certaines zones.

Dans les jours qui suivent, des militaires viennent renforcer les équipes d'EDF pour débiter les accès aux lignes électriques endommagées. Un tiers des Corréziens passe le réveillon du Nouvel An à la lumière des bougies.

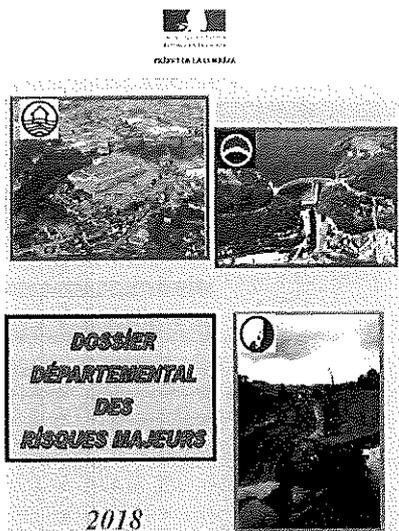
Dans les premiers jours de 2000, des techniciens allemands et irlandais viennent prêter main forte à leurs collègues limousins. La Corrèze sortira du noir le 11 janvier ; quatre jours plus tard, le conseil général adopte un plan de 63,5 millions de francs pour aider les victimes.

La forêt est défigurée ; on estime que l'équivalent de neuf années de récolte normale est à terre en Limousin suite à cette tempête. Elle n'est pas inédite : en 1971 et surtout en 1982, des rafales de vent jusqu'à 120 km/h avaient mis à bas une grande partie du réseau électrique.

BRIVE LA GAILLARDE - FAUCONNIERS

Extraction : Dossier Départemental des Risques Majeurs en Corrèze :

11



A - LES RISQUES NATURELS

Quelles sont les catastrophes dans notre département ?

Les principales catastrophes qui se sont produites dans le département et qui ont marqué la mémoire des Corréziens sont :

- les crues de 1912
- les crues de 1960
- la tornade de 1971
- les inondations de 1951
- la tempête de 1982
- la tempête de 1999
- les inondations de 2001

Deux tempêtes d'une violence exceptionnelle ont touché le département de la Corrèze en 1982 et 1999. Pour limiter les conséquences de ces phénomènes météorologiques, un dispositif de vigilance météorologique a été mis en place. Ce dispositif permet aux autorités chargées de la sécurité civile de prendre les mesures préventives et d'organiser le cas échéant, les interventions.

Le public est prévenu par les médias, réseaux sociaux (facebook, twitter), TV, radio, qui assurent la diffusion des informations ; en outre, la carte de vigilance météo est consultable par le public sur le site www.meteofrance.com

CONCLUSION ANNEXE 2:

Veillez trouver ci-dessus des éléments permettant de prouver que la Corrèze a bien été victime d'une tempête en 1999.

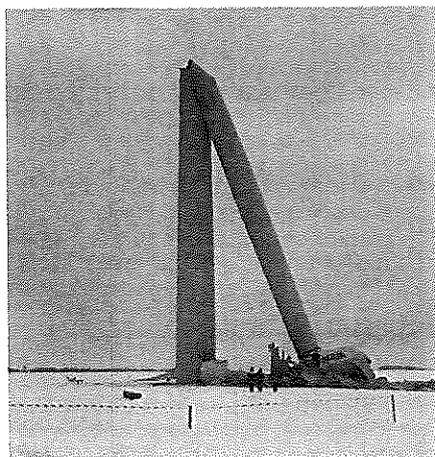
ANNEXE 1 : Accidents dans l'Eolien en France entre 2017 et 2019

23/01/2019 : Oise ; Boutavent => Rupture du mat.

Le mât d'une éolienne se casse en deux dans l'Oise : des débris retrouvés dans un rayon de 300 m

Un accident spectaculaire s'est produit mercredi 23 janvier 2019 dans l'Oise, près de Formerie : le mât d'une éolienne s'est rompu.

© France 23/01/19 à 13:57



Le mât d'une éolienne s'est brisé en deux sur la commune de Campaux, près de Formerie (Oise) hier.

Le mât d'une éolienne s'est cassé en deux mercredi 23 janvier 2019, vers 14 h 30 à **Boutavent-la-Grange, commune de Formerie, dans l'Oise.**

Il s'est rompu en son milieu. Les débris sont tombés dans un rayon de 300 mètres indiquent les sapeurs-pompiers sur la page du **SDIS de l'Oise**. La mise en sécurité électrique a été effectuée par la société ENEDIS. La gendarmerie, le maire de Boutavent et la société d'exploitation étaient sur les lieux.

3/01/2019 : Loire Atlantique ; La Limouzière => Incendie



Un incendie a détruit le moteur de l'une des six éoliennes du parc de La Limouzière, en Loire-Atlantique / © Dominique Le Mée - France 3 Pays de la Loire

PARTAGES



Un incendie a détruit le moteur d'une éolienne située sur la commune de La Limouzière, près de Saint-Philbert de Grandlieu, au sud de Nantes, dans la nuit de mercredi à jeudi.

ANNEXE 1 : Accidents dans l'Eolien en France entre 2017 et 2019

19/11/2018 : Aisne ; Ollezy => Rupture d'une pale



A NE PAS LOUPER / **FAIT DIVERS**

Ollezy : Une pale d'éolienne se retrouve à terre

Par Arnaud Brasseur - 19/11/2018 à 13:03

M 0

Une pale d'éolienne se décroche à Ollezy

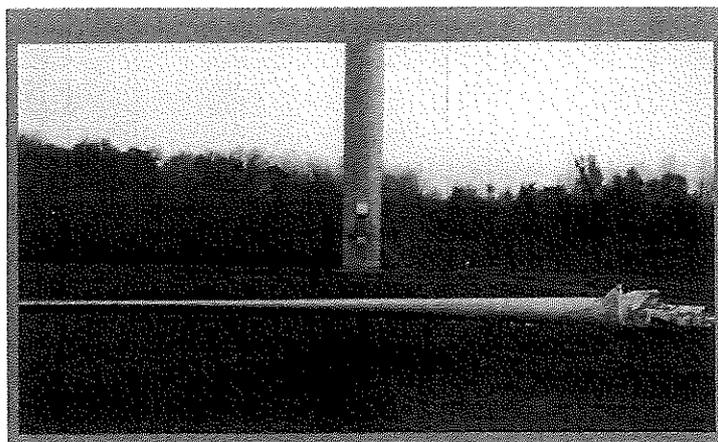
Par L'Aisne Nouvelle | Publié le 19/11/2018

 PARTAGER

 TWITTER

Le journal du jour à partir de 0.90€

LECTURE
ZEN



NOUVELLE ŠKODA
FABIA



DÉCOUVREZ-LA

L'actu de votre commune

SAINTE-QUENTIN	SAINTE-SIMON
BOHAIN-EN-VERMANDOIS	HAM ET ENVIRONS
LE CATELET	THIÉRACHE
MOY-DE-LA-TRE	CHAUNY - COUCY
VERMOREL	TERGNIER - LA FERRE
RIBEMONT	LAIN ET ENVIRONS

Ri

ANNEXE 1 : Accidents dans l'Eolien en France entre 2017 et 2019

7/11/2018 : Loiret ; Guigneville => Chute Eolienne de 90m



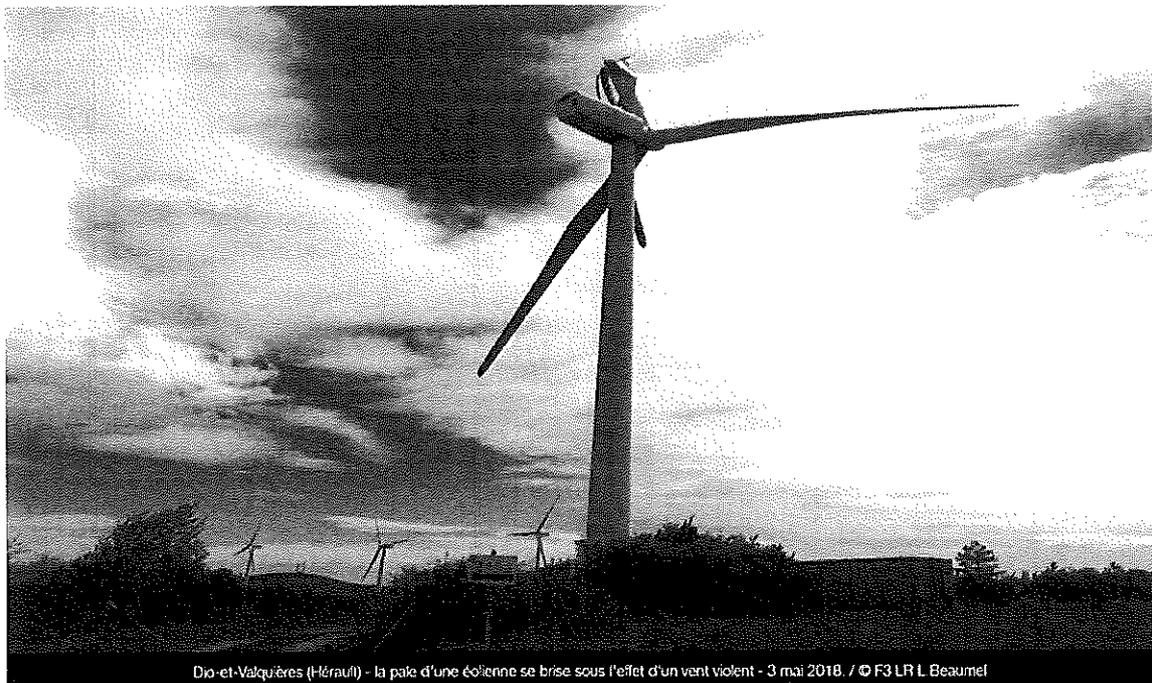
L'engin de 90 mètres de haut et de 50 tonnes s'est fracassé au sol. / © France 3 Centre-Val de Loire / Julien Bernier

PARTAGES



C'est un événement aussi rare qu'impressionnant. Mardi 7 novembre, une éolienne s'est écroulée sur la commune de Guigneville dans le nord du Loiret. Aucun blessé n'est à déplorer.

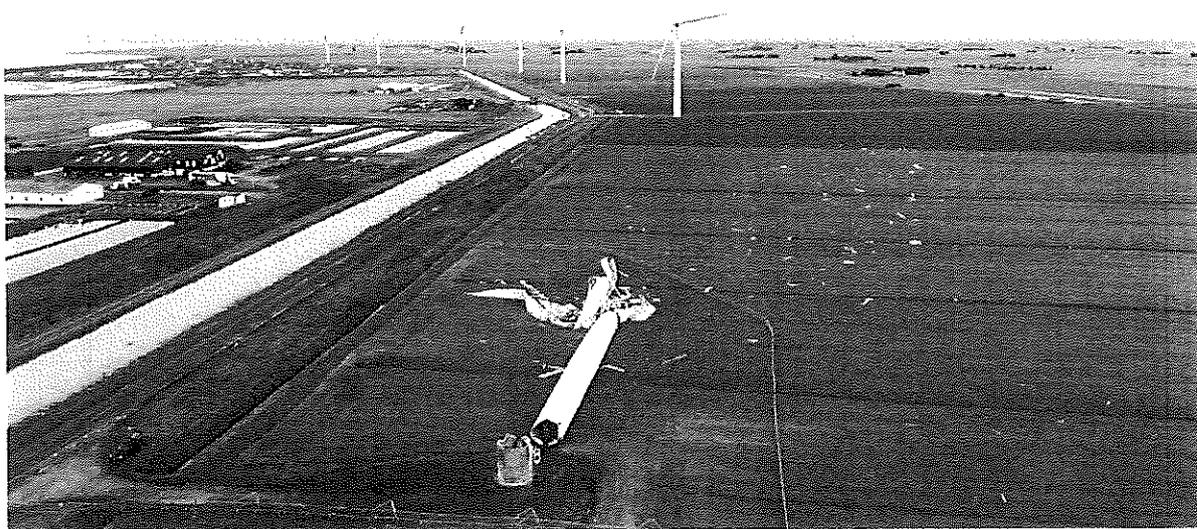
3/05/2018 : Hérault ; Dio et Valquières => Bris d'une pale



Dio-et-Valquières (Hérault) - la pale d'une éolienne se brise sous l'effet d'un vent violent - 3 mai 2018. / © F3 LR L Beaumel

ANNEXE 1 : Accidents dans l'Eolien en France entre 2017 et 2019

1/01/2018 : Vendée ; Bouin => Chute Eolienne de 62m



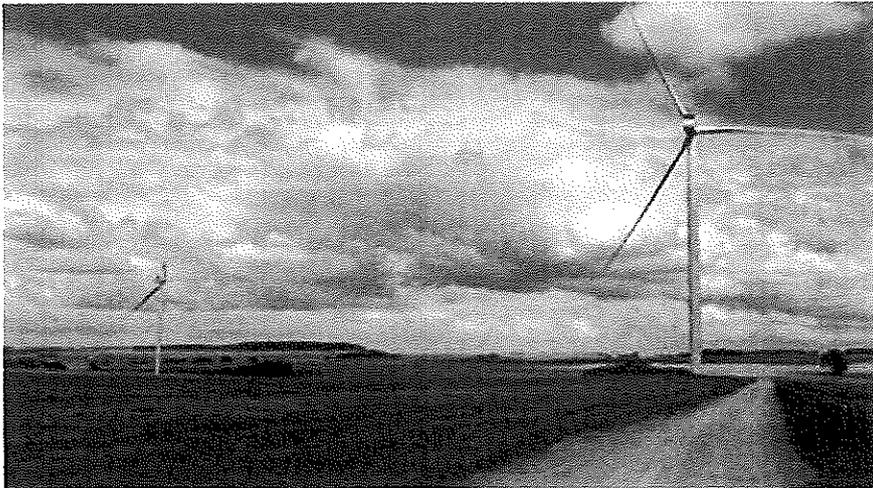
Remarque : Sur la vue d'ensemble, on peut voir des débris à plusieurs centaines de mètres de l'éolienne. (514m suivant témoignage)

ANNEXE 1 : Accidents dans l'Eolien en France entre 2017 et 2019

3/08/2017 : Aisne ; Priez => Bris de pale

Les éoliennes à l'arrêt dans le sud de l'Aisne

PriezLa Dreal a ordonné l'arrêt de sécurité pour six éoliennes après l'accident.



Après qu'une pale d'éolienne s'est brisée dans la nuit du 2 au 3 août, les autres éoliennes du parc de l'Osière ont été mises à l'arrêt par mesure de sécurité. «

29/06/17 : En France

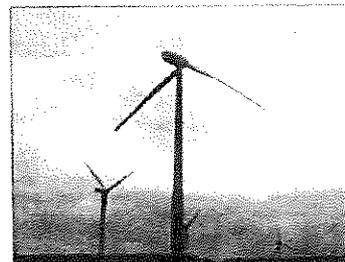
Pas-de-Calais :

MONCHEL-SUR-CANCHE, WRE 000033 Pas de Calais Une éolienne a perdu une pale

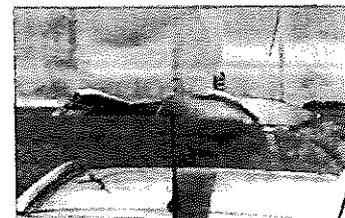
☞ L'une des machines installées dans la région de Frévent a perdu, il y a quelques jours selon nos informations, l'une de ses trois pales.

Si l'on voulait être blagueur on pourrait dire que l'aéro-générateur a pris un coup dans l'air... ou dans la pale.

Les parcs éoliens repartis sur deux sites proches des communes de Conchy-sur-Canche et Monchel-sur-Canche sont composés de 14 machines mises en service il y a une dizaine d'années. Elles avaient déjà beaucoup fait parler d'elles en 2011 dans un registre précis puisqu'une pale d'une longueur totale par un couple de centaines. La chute de cette pale, bien que spectaculaire, n'a pas fait de victimes.



Le fait est plutôt rare. Mauvaise blague du dieu Eole ?

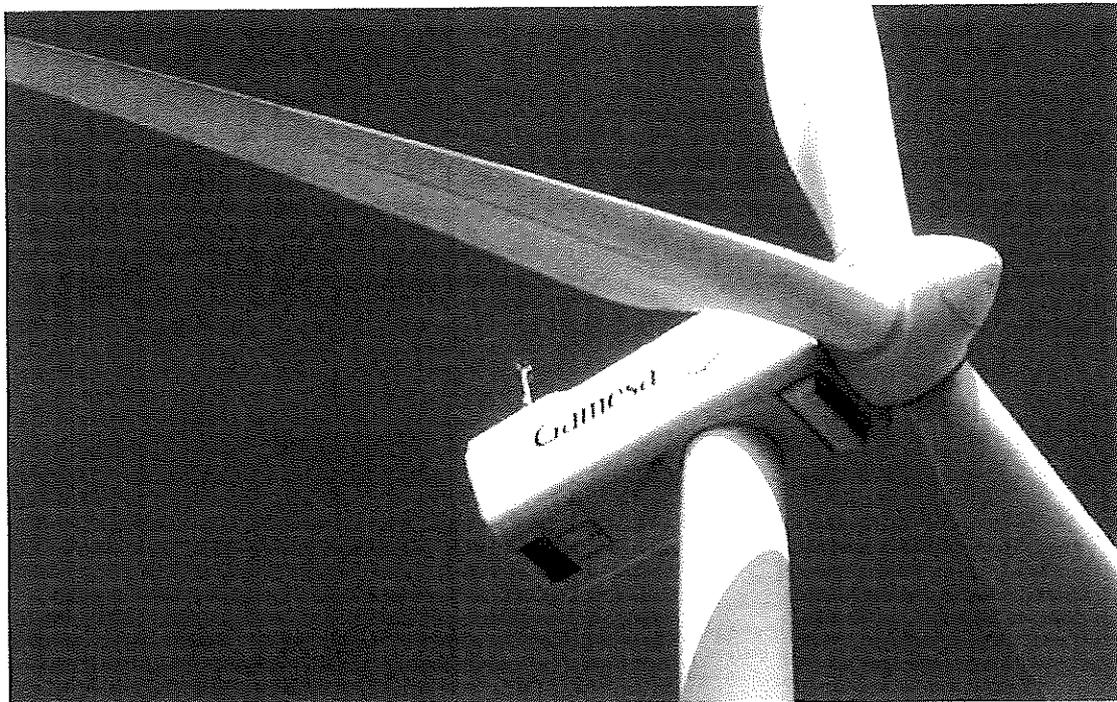


AH

L'Abécille 29 Juin 2017

ANNEXE 1 : Accidents dans l'Eolien en France entre 2017 et 2019

14/06/2017 : Charente ; Aussac-Vadalle => Pale endommagée par la foudre



L'orage de jeudi dernier a fortement endommagé une pale d'une des quatre éoliennes du parc Maine-Merpuis.

Par Benoît CAURETTE publié le 14 juin 2017 à 8h20

20

C'est un coup de tonnerre qui a *"fait trembler toute la commune"*, témoigne, encore médusé, Gérard Liot, le maire d'Aussac-Vadalle. L'orage de jeudi dernier a aussi mis du sacré plomb dans l'aile d'une éolienne du parc implanté en bordure de la Nationale 10, juste avant l'aire de repos de Maine-de-Boixe. L'un des quatre

ANNEXE 1 : Accidents dans l'Eolien en France entre 2017 et 2019

6/06/2017 : Eure et Loir ; Allonnes => Incendie (mise en service 09/2014)

L'ÉCHO
RÉPUBLICAIN

À LA UNE | VIE LOCALE | FAITS DIVERS | SPORTS |



Un moteur d'éolienne a pris feu ce mardi 6 juin 2017, à Allonnes. Elle a été totalement détruite par l'incendie. Aucun blessé n'est à déplorer.



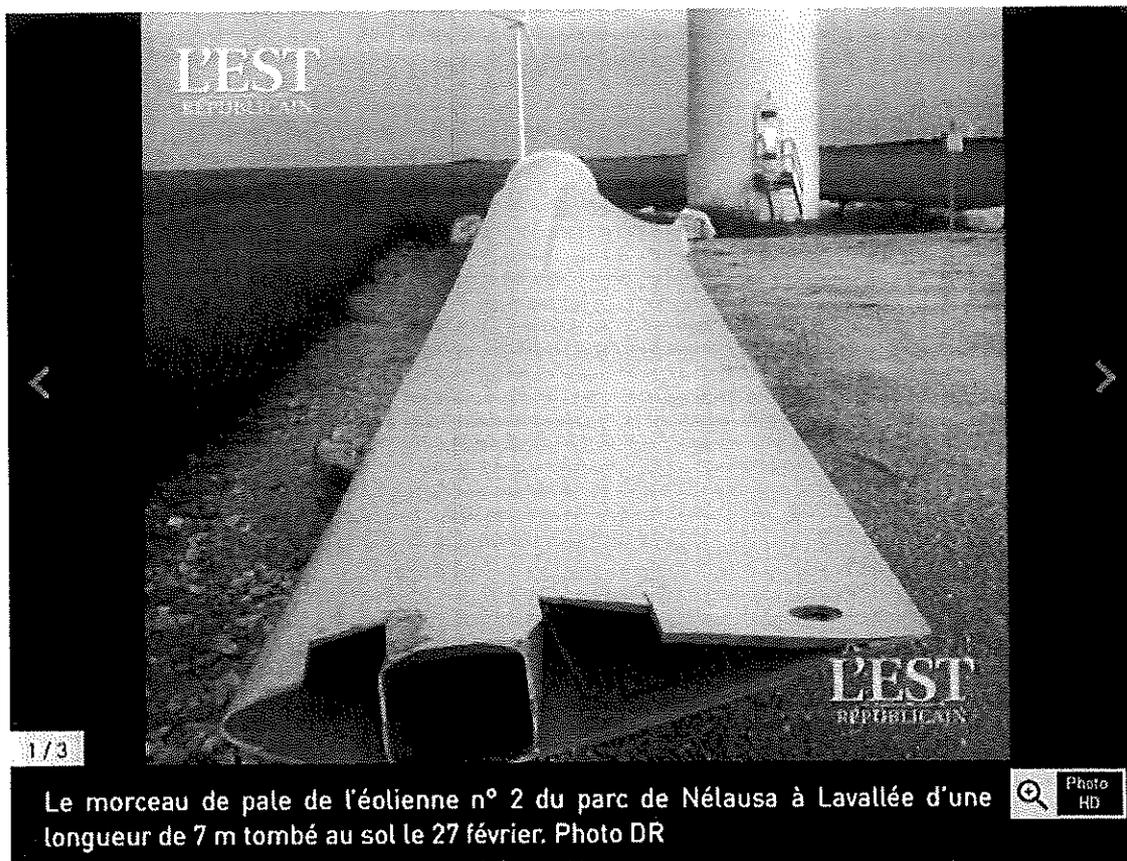
Remarque : Le terrain sous l'éolienne a été pollué

ANNEXE 1 : Accidents dans l'Eolien en France entre 2017 et 2019

27/02/2017 : Meuse ; Lavallée => Chute d'un morceau de pale

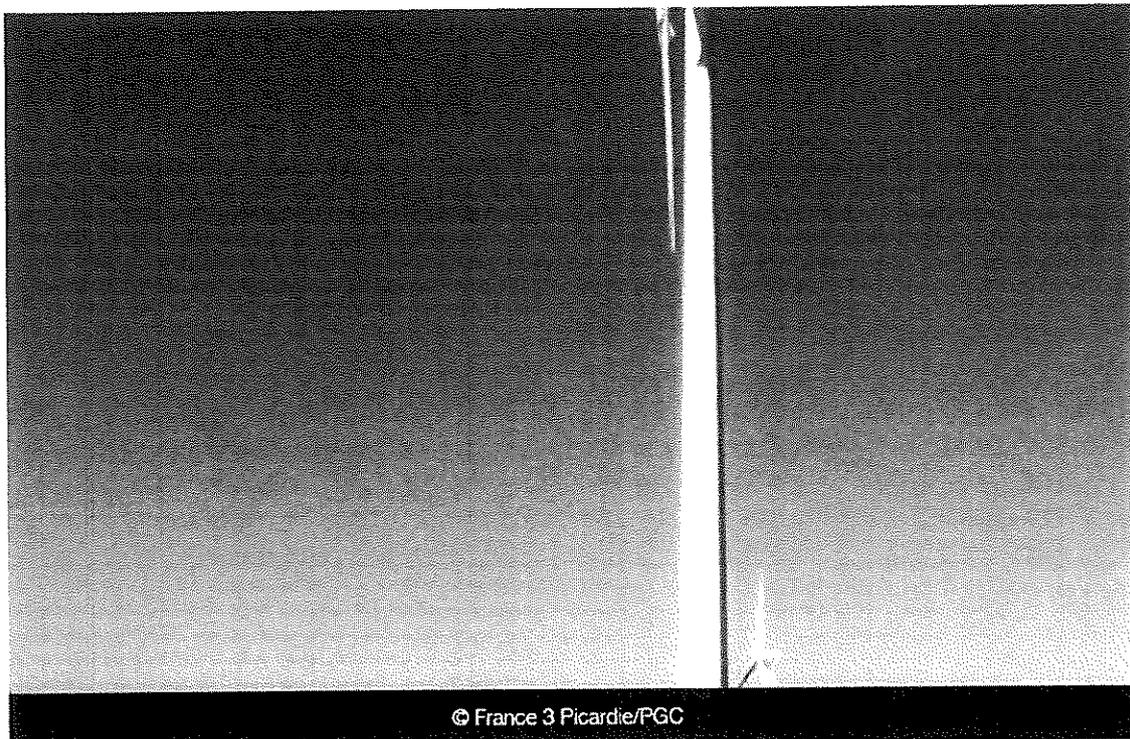
Suite à la chute d'une pale d'éolienne sur son territoire le 27 février dernier, Michel Moreau, maire de Lavallée, réclame une plus grande fluidité de l'information des élus et une meilleure prévention des risques.

1/3 17/02/2017 10:20:00 1/3 2017 10:20:00 f t in e



ANNEXE 1 : Accidents dans l'Eolien en France entre 2017 et 2019

18/01/2017 : Somme ; Nurlu => Chute d'un morceau de pale



A Nurlu dans la Somme, un incident rare s'est produit hier matin : la pale d'une éolienne s'est partiellement décroché. Au delà de l'anecdote, c'est une question de sécurité que se posent les habitants de ce secteur où les mâts poussent comme des champignons.

CONCLUSION ANNEXE 1:

Sans faire de grande recherche, on dénombre de nombreux accidents rien que sur les années 2017, 2018 et déjà 2019.

Chaque fois, ils sont qualifiés de rare et ne faisant pas de victime dans les médias. Fort heureusement, mais nous comptabilisons quand même : trois chutes d'éoliennes, six bris de pales, deux incendie et une pale abimée par la foudre.

Il est quand même étonnant que EOLFI ne propose pas de tableau de l'accidentologie Française des éoliennes plus récent (2000 à 2011) et ceci malgré la demande des services de l'état.

Au final, dans leur nouvelle version de l'étude de danger, ils ne tiennent pas compte des accidents récents, ni des accidents à l'étranger.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 30/01/2019 20:07
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Christian KEMPF

Adresse de messagerie:

kempfchristian@orange.fr

Sujet:

Mon opposition au parc éolien du Deyroux

Message:

*A Mr le Président de la commission d'enquête publique. Christian KEMPF
Camps Saint Mathurin Léobazel
Lacombe, 8 rue du gleygeole
19430.*

Bonjour Monsieur,

Je vous informe par la présente être fermement opposé à la création de ce parc éolien.

Je suis propriétaire résident de la commune de Camps Saint Mathurin Léobazel, au lieudit Lacombe situé à StMathurin. Pendant près de 20 ans j'ai restauré la maison que j' habite aujourd'hui.

Ci-dessous je vous présente les arguments qui justifient mon opposition au dit projet. Pour l'essentiel, ce sont les mêmes arguments que j'ai adressés au maire de notre commune il y a quelques semaines.

Premièrement, nous ne devrions pas dire : le parc éolien du Deyroux mais plus justement celui de St Mathurin car les 10 éoliennes de 200m seront situées juste en face du village à 1.5 km !

1-Comment se fait-il que ce projet imposera uniquement aux populations de St Mathurin, Mazérat et Riouzal l'intégralité des nuisances directes d'une telle implantation ? Est-ce équitable ? Est-ce juste ? Sommes- nous des citoyens de seconde zone ? Notez que le conseil municipal de Camps St Mathurin Léobazel a voté contre ce projet (7 des 10 éoliennes du parc).

2-Comment se fait-il que les riverains concernés, notamment ceux de St Mathurin n'ont pas été consultés personnellement avant le lancement officiel de cette étude ? Nous ne sommes pourtant pas des centaines mais que quelques-uns. Est-ce cela la transparence de notre pratique politique ?

Comment se fait-il que pour être profitables, les éoliennes devraient maintenant avoir une hauteur de 200m ? Ce n'est pas ce qui avait été présenté au départ. Leurs hauteurs devaient être de 120m puis de 160m et maintenant de 200m ! N'y aurait-il pas assez de vent sur le site d'implantation ? A ce titre, Eolfi a refusé de fournir le moindre résultat concernant la mesure du vent : Comment peut-on avoir confiance dans un projet lorsqu' une donnée technique aussi importante n'est même pas divulguée ? J'ai traversé récemment le massif central et j'ai vu en effet quelques implantations d'éoliennes, mais jamais d'une telle hauteur. Il est facile de se rendre compte à distance de leur hauteur car un arbre majeur mesure environ 35m. Est-ce que vous vous rendez compte des monstres que vous laisseriez implanter ?

Ne pensez-vous pas que la santé de nos concitoyens doit être une priorité ? En dehors de toutes considérations économique/financière, qui sont par ailleurs très discutables puisque très peu détaillées dans notre cas: Qui peut garantir que les nuisances électromagnétiques, sonores et lumineuses produites par ces aérogénérateurs ne vont pas détériorer notre santé ? C'est un fait acquis que celles-ci vont détériorer notre bien-être ! Quels seront nos recours à ce moment-là ?

Bien sûr, je pourrais avancer d'autres arguments comme par exemple la dépréciation prévisible de nos maisons, mais le plus grave, c'est que tout un environnement harmonieux toujours préservé et entretenu par les populations va être défiguré et donc dévalorisé. QUID de la classification de nos sites dont nous faisons partie ? Village classé de St- Mathurin, Natura 2000, vallée protégée de la Dordogne etc...

Reste à venir le futur, malheureusement prévisible, à quand le parc n° 2 ? Quoi que vous puissiez en penser, ni vous ou votre successeur ne seront en mesure de maîtriser quoi que ce soit dans cette dérive une fois le premier projet accepté, alors j'en appelle à votre bon sens, Prenez la bonne décision.

Ce projet tel qu'il est envisagé n'est pas un projet de compromis, il est inéquitable. Les habitants de St Mathurin n'ont pas à supporter les conséquences directes d'un projet aussi disproportionné !

Ce projet doit être annulé.

Sincères salutations.

Christian KEMPF

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 30/01/2019 18:36
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Philippe Rabagnac

Adresse de messagerie:

rabagnac@free.fr

Sujet:

Enquête publique - Société Parc Eolien Corrèze 1

Message:

- *Je suis totalement opposé à ce projet industriel* •

D'autres l'ayant déjà fait de manière très sérieuse, même si je les approuve, je ne développerai pas ici les arguments techniques, économiques, médicaux, sociologiques, esthétiques, environnementaux qui montrent que l'éolien industriel terrestre tel qu'il existe aujourd'hui n'est pas une solution d'avenir.

Je vais plutôt présenter les raisons personnelles qui me poussent à m'opposer fermement à ce projet.

•••

En 2011, après avoir cherché pendant plusieurs années en France et à l'étranger (Canada, Écosse, Norvège...) un endroit pour fuir durablement la ville, j'ai choisi de venir m'installer en Corrèze.

Pourquoi la Corrèze ?

En prospectant cette région, que je ne connaissais pas, j'ai trouvé les habitants agréables et accueillants, une nature très préservée avec de grandes forêts mélangées, de belles rivières, de nombreux endroits encore très sauvages, une forte biodiversité, un élevage à échelle humaine et, surtout, un département qui n'était pas défiguré par ces hideuses éoliennes industrielles qui m'avaient fait fuir d'autres endroits et qui (pour peu qu'elles arrivent à prouver un jour leur efficacité...) ont plus leur place dans des zones déjà industrielles que dans

des régions hautement touristiques.

Bien sûr, rien n'est figé mais je me suis dit qu'avec les nombreux barrages installés sur la Dordogne, qui placent la Corrèze dans les premiers rangs des départements français producteurs d'énergie verte, on était protégés des promoteurs et qu'il faudrait être bien stupide, ou mal intentionné, ou avide d'argent et sans scrupule, pour accepter de planter des aérogénérateurs de 80 m de haut dans une aussi belle région.

Depuis, j'ai fait mon trou et propose maintenant, chaque été, à des amis et des touristes de venir chez moi en chambres d'hôtes pour décompresser de la ville, retrouver leur équilibre dans un environnement 100 % naturel et profiter de cette belle région qui offre, à la fois, une nature très présente, un magnifique patrimoine et de nombreux attraits sportifs.

Fort du succès rencontré, j'ai déposé en mairie un dossier de projet de construction de micro-gîtes en immersion totale dans la nature, dans le but de développer un tourisme convivial et pédagogique mais aussi de proposer un environnement sain à des professionnels qui avaient besoin de s'isoler pour travailler et à des personnes en reconstruction ou en cure temporaire de désintoxication urbaine (victimes de burn-out, électrosensibles, convalescents, entre autres).

Mon projet a reçu l'approbation unanime du conseil municipal.

Mais voilà, depuis quelques années, des commerçants et monteurs financiers, surfant sur un soudain engouement politique pour le vent, débarquent en Corrèze en catimini, contactent des élus et des propriétaires fonciers, séduisent par un discours pseudo-écologique et moderniste, appâtent par des promesses de rentrées financières mirobolantes, font signer des baux et une fois le travail souterrain terminé, informe (a minima) les populations locales de leurs projets d'industrialisation du monde rural.

Depuis longtemps, la cartographie des zones françaises propices à l'éolien définit, sans doute possible, le sud de la Corrèze comme une région sans vent ou en tout cas pas assez ventée. Mais les industriels veulent être sûrs quand même et posent des mats de mesures dans les communes repérées (dont les résultats restent « confidentiels »), pour constater, qu'effectivement, le vent à 80 m de haut n'est pas suffisant...

Abandonnent-ils leurs projets alors que la population commence à se poser des questions sur le sérieux de l'affaire, la rentabilité et l'efficacité réelle de l'éolien actuel, les conséquences sur les relations de voisinage (déjà mises à mal par le travail souterrain tandis que la presse commence à parler de plus en plus de prises illégales d'intérêts), l'environnement, la protection de la faune, le foncier, le bâti, la santé, l'économie de la région, le tourisme ?

Non !

Il y a trop d'argent en jeu.

Et voilà les éoliennes de 80 m de haut, présentées à l'origine du projet, qui ressortent du chapeau avec 200 m en bout de pale (les plus hautes de France... pour le moment...).

Les élus favorables à l'époque, ceux dont les yeux s'ouvrent, crient à l'arnaque mais constatent avec amertume que les promoteurs s'étaient bien gardés de leur faire signer des documents dans lesquels figurait la hauteur des machines.

La résistance s'organise, certains décideurs font traîner les choses mais la machine est en

route et nous voilà maintenant au stade de l'enquête publique.

*Qu'advient-il du tourisme en général et de mes projets (parmi bien d'autres) en particulier, si ce projet voit le jour ? Les néoruraux, pour la plupart jeunes et motivés, qui affluent en Corrèze depuis quelques années, resteront-ils vivre à l'ombre des mats ? De nouveaux touristes viendront-ils en vacances pour (comme le disent encore certains) visiter nos champs d'éoliennes et se pâmer devant la beauté de ces machines écologiques qui donneront une image résolument positive et moderne à la région ?
Par euphémisme : j'en doute fort !*

Et puis, quand un premier parc sera installé, il balayera l'argument du tourisme et, « foutue pour foutue », la Corrèze verra tous les autres projets abandonnés ressurgir et de nouveaux promoteurs pointer leurs nez allongés.

Une immense zone industrielle exploitée par des sociétés étrangères et désertée par les habitants qui en auront eu les moyens, est-ce vraiment ce que nous souhaitons pour notre si beau département ?

En tout cas, pour moi, c'est NON !

Philippe Rabagnac

=

Maîtrise en sciences de la Terre

Illustration et conception graphique

Design bois

Ancien guide polaire

=

Monceaux-sur-Dordogne

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le parc éolien du Deyroux
De : Jean MASSALVE <jean.massalve@orange.fr>
Date : 30/01/2019 16:35
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Jean et Danielle MASSALVE

Sophie MASSALVE

11, rue Denis Papin

91220 BRETIGNY SUR ORGE

Objet : enquête publique « Parc éolien du Deyroux »

Brétigny sur Orge le 29 janvier 2019,

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Mes parents et moi-même sommes totalement opposés à l'aménagement du parc éolien du Deyroux en Xaintrie.

En effet, nous sommes profondément attachés à cette région et plus particulièrement au village de Sexcles, d'où notre famille est originaire, et dans lequel nous possédons une résidence secondaire, où nous venons tous les ans.

Plusieurs arguments militent contre l'implantation des éoliennes sur les communes de Sexcles, Camps-Saint-Mathurin-Léobazel et Mercœur.

Tout d'abord, l'aménagement d'un parc de dix éoliennes industrielles, dont le gigantisme (200 mètres de hauteur !), saccagerait et gâcherait la beauté des paysages naturels et forestiers, mais aussi des paysages agricoles, qui sont restés préservés jusqu'à présent.

De plus, les conséquences sur la faune seraient néfastes pour la préservation des nombreuses espèces naturelles qui peuplent la région, notamment les populations de chiroptères et l'avifaune qui seraient perturbées pendant les travaux mais aussi après par un effet barrière et une mortalité accrue.

Les répercussions sur l'économie locale seraient également désastreuses. Le tourisme vert enregistrerait une baisse de fréquentation. Les activités agricoles d'élevage seraient également perturbées par l'émission d'infrasons nuisibles aux troupeaux. La valeur des biens immobiliers serait dépréciée.

Par ailleurs, il est également à craindre des risques sanitaires pour les riverains. Les éoliennes entraînent des nuisances sonores et visuelles, dont nous savons aujourd'hui qu'elles impactent la santé d'un point de vue psychique et somatique.

Enfin, l'éolien n'est pas idoine pour une région comme la Xaintrie, faiblement ventée, et qui par ailleurs, contribue déjà largement à la production d'énergie renouvelable grâce à ses nombreux barrages, dont celui d'Hautefage, situé en partie sur la commune de Sexcles.

Pour toutes, ces raisons nous vous demandons d'émettre un avis défavorable à la construction du parc éolien du Deyroux.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.

Jean et Danielle MASSALVE

Sophie MASSALVE

Isabelle Colot
Tienne Maquet 10A
5000 Namur
Belgique

Commission d'enquête publique
M. le Président de la Commission d'enquête publique « Parc du Deyroux »
Mairie
Le bourg
19430 Camps St Mathurin Léobazel

Namur, le 31 janvier 2019

Concerne : *Enquête publique du projet de parc éolien du Deyroux, sur le territoire des communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (19430), de Sexcles (19430), et de Mercoeur (19430) à la demande de la Société Eolfi et sa filiale "Parc Eolien Du Deyroux - Corrèze 1"*

Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique,

Par la présente, je souhaite m'opposer au projet de parc éolien déposé par la société Eolfi et sa filiale "Parc Eolien Du Deyroux - Corrèze 1".

En effet, cela fait maintenant deux ans que j'ai pu découvrir ce havre de paix qu'est la Paneterie située à Gouilles, ainsi que toute votre belle région. Je souhaite évidemment y revenir le plus souvent possible. La sérénité qui y règne ne peut être que bénéfique à tout un chacun. Dès lors comment envisager d'y implanter un parc éolien à proximité immédiate ? Cela gâcherait non seulement le paysage et la quiétude des lieux mais serait qui plus est nuisible au tourisme, aux habitants, aux alpagas de la Paneterie, pour ne parler que d'eux.

En tant que belge, je connais la France, comme la plupart d'entre nous, depuis ma plus tendre enfance. Pour m'y rendre chaque année, il me paraît évident que la Corrèze n'a rien à envier en termes de paysages, de randonnées et d'attractivité aux autres régions de France. Régulièrement d'ailleurs, je conseille votre charmante région, et plus précisément Gouilles et la Paneterie, à des connaissances/amis/familles ayant l'intention de voyager. Que devrais-je leur dire si ce parc voyait le jour ? Il va totalement dénaturer le paysage rural et engendrer des bruits et des nuisances qu'aucun touriste n'aura envie de s'imposer... Ceci est sans compter les méfaits, prouvés scientifiquement, qu'engendrent ces monstres immenses. Personne n'est indifférent à la mauvaise presse des parcs éoliens. La rentabilité de ce parc est-elle considérable au point d'éloigner les touristes et surtout de nuire à vos habitants ? Où est le progrès que le monde réclame ENFIN à corps et à cris ? L'implantation de ce parc éolien n'y répond en rien : terres sacrifiées, pollution du sol, infrasons, biodiversité en péril, ...

Pour toutes ces raisons, j'espère sincèrement que vous émettrez un avis défavorable quant à la mise en place de ce projet et je vous présente, Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique, mes sincères salutations.



Isabelle Colot
Tienne Maquet 10A
5000 Namur
Belgique

[INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le sit...

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 31/01/2019 16:11
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Benoit Paillard

Adresse de messagerie:

ben.paillard@gmail.com

Sujet:

Parc éolien Deyroux

Message:

Ce parc me semble très adapté et répondre aux besoins en énergie renouvelable

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : Stéphanie Kempf <stephanie.kempf1@orange.fr>

Date : 31/01/2019 16:18

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

KEMPF Stéphanie

le 31/01/2019

Lacombe

8 Chemin du Gleygeol

31430 Camps SAINT MATHURIN LEOBAZEL

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique Parc Eolien du Deyroux,

Je m'oppose fermement à ce projet d'éoliennes.

Propriétaire d'une maison à Saint Mathurin Léobazel, je serai directement impactée par les nuisances de ce parc éolien situé à proximité immédiate de notre village classé.

Mon mari et moi, avons choisi cet endroit il y a 20 ans pour la qualité de vie et la beauté de ce lieu. Après tant d'efforts consentis à la restauration de notre maison, nous constatons que l'évolution du développement de notre commune va à l'encontre de nos propres valeurs.

Je tiens à préciser que les habitants de Saint Mathurin Léobazel, ceux qui vont être directement impactés par les nuisances, n'ont jamais été consultés avant le lancement de ce projet, nous ne sommes pourtant pas nombreux dans ce village ! Cela s'appelle un déni de démocratie.

Ce projet est totalement disproportionné, 10 éoliennes de 200 mètres alors qu'initialement on nous parlait d'éoliennes de 120 mètres. Nous ne sommes pas une région suffisamment ventée. Pourquoi venir dans notre commune alors qu'elle contribue déjà à l'effort écologique avec son barrage hydro-électrique ? Sommes-nous pas déjà des contributeurs positifs, financièrement parlant ?

J'en appelle à votre bon sens, ne laissez pas s'implanter ces monstre qui défigurerons nos jolis paysages, ce qui ne fera que nous isoler encore un peu plus. Ce n'est pas avec de telles infrastructures que notre tourisme vert pourra se développer et que nous pourrons inciter d'autres personnes à venir s'installer.

Bien cordialement.

Stéphanie KEMPF

Sujet : [INTERNET] Lettre d'opposition au projet éolien du Deyroux

De : Anaïs Marie-Louise Coudert <colibri1905@outlook.fr>

Date : 31/01/2019 17:52

Pour : "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Par la présente lettre je tiens à notifier ma **ferme opposition** au projet éolien du Deyroux, qui s'ajoute à une liste déjà longue pour cette enquête publique.

Mes observations tiennent compte d'un travail bibliographique dense, ainsi que de connaissances personnelles issues de mon parcours scolaire et professionnel, mais aussi de mon incommensurable amour pour ce territoire où je suis née. A la différence des promoteurs du projet qui ne savaient certainement pas placer la Corrèze sur une carte avant ce projet...

Que cette lettre, par sa publication, puisse mettre en lumière les faits et que ses soutiens, souvent non confrontés de façon directe au projet ou/et en appétit face au chèque promis, réfléchissent un peu mieux à l'appréciation de ce projet.

Très cordialement,
Anaïs COUDERT

— Pièces jointes : —

Lettre d'opposition au projet éolien du Deyroux - Anaïs Coudert.pdf

30 octets

Lettre d'opposition au projet « Parc éolien du Deyroux »

Monsieur le Préfet, Monsieur le commissaire décisionnaire de l'enquête publique,

Je m'appelle Anaïs, je suis fille d'une famille paysanne, amoureuse de son département et surtout du petit canton où j'ai eu la chance de m'épanouir. Enfant, j'ai fréquenté l'école maternelle de Mercoeur, puis l'école primaire de Camps. J'ai traversé ces communes en long en large et en travers. Grâce à l'amour de mes parents pour notre terroir et nos généreux paysages corréziens, j'ai vite appris à connaître « lou pais ». Chaque colline, chaque forêt, chaque chemin. En grandissant, j'ai vite compris le sens de la phrase « avoir le mal du pays », les études me poussant chaque année un peu plus loin du tant aimé territoire, mais pour la bonne cause. J'ai ainsi eu la chance, avec le soutien indéfectible de mes parents, de suivre les études suivantes :

- Baccalauréat *Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant* (Mention Bien)
- Brevet de Technicienne Supérieure *Gestion et Protection de la Nature* (Mention Très bien)
- Licence Professionnelle *Étude et Développement des Espaces Naturels*

Des études qui m'ont permis de disposer d'un bagage de connaissances fourni concernant l'environnement, le développement durable, la gestion des espaces naturels et l'évaluation des impacts paysagers et fonctionnels de nos territoires. Je ne suis donc pas une « gauloise réfractaire » au changement, inconsciente de la nécessité de changer nos modes de vie, de consommation, de production agricole, de production d'énergie. Et pourtant, j'affirme que ce projet n'alimente en rien ces révolutions que nous avons tous à mener.

Les problèmes générés :

Pollution à la production :

- L'industrie de l'acier est considérée comme une grande émettrice de gaz à effet de serre, jusqu'à deux tonnes de CO₂ émis pour une tonne d'acier produit. Jusqu'à 89 tonnes d'acier par mât sont nécessaires à la construction des éoliennes du Parc du Deyroux.
- Les rotors, faits de fibres de verre renforcé d'époxy (10%), dont le procédé d'obtention nécessite une grande consommation d'énergie, sont également un problème non seulement à la production, mais également au recyclage. Ces composites qui entrent dans la fabrication des pales, sont à cumuler avec les métaux et « terres rares » qui composent la nacelle et le générateur.
- Les fondations, représentant une utilisation démesurée du béton, nécessitent de puiser toujours plus dans la deuxième ressource la plus utilisée au monde, et donc de plus en plus rare qu'est le sable. Les éoliennes contribuent ainsi au pillage des fonds marins, causant le retrait des plages et l'accentuation du phénomène d'érosion. Des conséquences finalement irréversibles pour des aménagements dont la durée de vie fonctionnelle ne dépasse pas les 20 ans.

Pollution à l'installation :

- Nous nous souvenons tous, locaux, des travaux engagés lors de la phase d'installation du Parc éolien de la Luzette, notamment sur la D1120 entre Argentat et Sexcles, pour permettre l'installation d'éoliennes de 150m. L'acheminement des éoliennes du Deyroux prévoit 5 lieux supplémentaires de travaux nécessaires au bon déroulement du transport des pales.
- L'installation nécessitera 16 783 m² de défrichage ainsi que la création et l'extension de 8 sentiers d'accessibilité.
- Le transport, de la phase de chantier à la phase d'acheminement nécessitera entre 810 et 1 160 camions. Des moyens une fois de plus démesurés compte tenu de la durée d'exploitation et de la productivité du site.

Pollution, absurdités et perturbations en fonctionnement, appliquées à notre territoire :

Spécificités techniques :

- Les éoliennes installées sont gourmandes en substances chimiques, à savoir 600 litres de liquide de refroidissement, de 1346 à 1546 litres d'huiles et environ 29kg de graisses.
- Les éoliennes, même si leur technologie tend à évoluer, peuvent interférer avec les ondes électromagnétiques (radio, télévision, télécommunications). Dans certaines régions, il est donc nécessaire d'installer des récepteurs ou des transmetteurs afin de renforcer ces signaux. Elles produisent également des infrabasses capables de déranger les locaux.

Mise à mal de la biodiversité locale :

- Le projet est à proximité directe de la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type 1 "Tourbière et zone humide du ruisseau de Rioubazet", une éolienne est même implantée sur la zone. Si l'existence d'une ZNIEFF ne signifie pas qu'une zone soit protégée réglementairement, il appartient à la commune de veiller à ce que les documents d'aménagement assurent sa pérennité, comme le stipule l'article 1 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et l'article 35 de la loi du 7 janvier 1983 sur les règles d'aménagement. Si cette ZNIEFF est surtout connue pour son potentiel botanique, la ressource que représentent les milieux tourbeux pour l'avifaune ne doit pas être négligée. La situation en tête de bassin versant et à proximité d'une zone humide confère au parc une responsabilité particulière, notamment vis à vis des tonnes de béton employées.

- En terme d'avifaune justement, la modification de la trajectoire de vol génère une forte incidence lorsque le contournement oblige les oiseaux à se diriger vers des secteurs défavorables, en particulier les lignes à haute tension. Ce qui est donc le cas, puisque le parc et la ZNIEFF sont traversés par une ligne. L'effet est ainsi cumulatif.

Ainsi, dans un premier temps les espèces les plus sensibles au dérangement éolien seront les oiseaux de haut vol :

- ° le Circaète Jean-le-Blanc (*Cicetaetus gallicus*) en premier lieu, reconnu nicheur sur la zone par la LPO et figurant sur l'annexe I de la Directive Oiseaux, l'annexe II de la Convention de Berne et de Bonn, mentionné par la Convention de Washington,
- ° le Milan noir (*Milvus migrans*), abondant et coutumier de la zone en période de migration, dispose des mêmes statuts,
- ° le Milan royal (*Milvus milvus*) et la Buse variable, nicheurs et grands chasseurs des bocages de Xaintrie, *Milvus milvus* présente un enjeu de conservation très fort sur site,
- ° L'Aigle botté (*Hieraetus pennatus*), la Bondrée Apivore (*Pernis apivorus*), l'Autour des Palombes (*Accipiter gentilis*) et le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), nicheurs voisins, disposent également de forts enjeux de conservation à proximité directe du site.²

Pour ces espèces, la pression d'observation sur zone est relativement faible ce qui génère un problème notable d'objectivité quant-à la vulnérabilité supposée des ces dernières. De plus, la LPO dans son étude publiée en 2017 stipule que, rapportés à leur population, ce sont ces rapaces diurnes qui sont les principales victimes des pales.

Dans un second temps, les espèces migratrices observées fréquemment doivent retenir toute notre attention, compte tenu de la situation du projet sur la voie migratoire des espèces suivantes :

- ° le Pigeon ramier, observé cette année en Corrèze en vols exceptionnels de 50 000 individus, très coutumier de la zone,
- ° les Grues cendrées sont toujours observées sur la zone aux dates de transitions migratoires. L'altitude de vol généralement élevée, peut être relativement basse et donc à hauteur de rotor selon les conditions météorologiques au moment du passage.

La compilation des études naturalistes évoque un chiffre allant de 6,6 à 7,2 oiseaux tués par an et par éolienne. Une sous-évaluation compte tenu du rayon de prospection autour du mât (mentionné dans seulement 1/4 des rapports compilés), qui s'établit la plupart du temps dans un rayon de 20m alors que la majeure partie des cadavres retrouvés se trouvent dans un rayon supérieur à ces 20m. La LPO préconise d'ailleurs une surface de recherche d'un rayon de 60m.

En Limousin, sur l'année 2016, pour 26 éoliennes, 6 sont situées en Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Habitats Faune Flore, soit 23,1%. N'avons nous pas pris assez de risques ?

- Les chiroptères sont également menacés par l'exploitation éolienne, toutes les espèces de chauves-souris d'Europe sont protégées par une directive communautaire (92/43/CEE) afin de les maintenir dans un état de conservation favorable. Elles sont d'ailleurs les plus sensibles que ce soit le barotraumatisme ou la collision qui soit mis en cause. A titre d'exemple, on estime aujourd'hui le nombre de chauves souris victimes des parcs éoliens à 250.000 individus par an pour l'Allemagne. Korner Nievergelt et al. annonçaient, après leurs importants travaux en Allemagne, une mortalité estimée de 10 à 12 chauves-souris tuées par éolienne par an. Ce taux moyen est intéressant à garder comme référence puisqu'il appartient à la même zone biogéographique continentale.

Effectivement, Baerwald a démontré que 90% des chauves-souris tuées par une installation d'énergie éolienne dans le sud-ouest de l'Alberta, ont été victimes d'une hémorragie interne évoquant un barotraumatisme. La chute de pression dans le tourbillon de la lame à la pointe est de l'ordre de 5-10 kPa, ainsi, les chiroptères, qui sont pourvus de barrières hémato-gaz particulièrement minces, sont très sensibles à ce type de dommage.

Une étude réalisée par Horn et al. en août 2004 sur un site éolien situé en Virginie occidentale a permis de démontrer que les chauves-souris volent trois fois plus à hauteur du rotor (29-111 m) qu'à plus basse et plus haute altitude. Elles passeraient ainsi davantage de temps à chasser dans la zone brassée par les pales. D'autres ont poursuivi les pales et ont fini par être capturées dans le tourbillon qui se forme dans leur sillage. Si l'on croise cette étude avec celle d'Hochradel qui étudie la distribution des chauves-souris selon leur positionnement aux éoliennes, nous avons la preuve convaincante que ces dernières sont attirées par les éoliennes.

Par ailleurs, 88% du temps, les chauves-souris changent de cap pour se diriger vers une éolienne en mouvement (Cryan et al. 2014), ce que les auteurs ont dénommé un « comportement focal ».

Une autre cause de mortalité émise par Rydell et al. est celle qui met en relation l'activité de prédation. Les papillons et d'autres insectes auraient un comportement de sommitisme se traduisant par le fait de se rassembler au sommet de points hauts comme les collines ou les éoliennes (hill-topping). Cette importante concentration en insectes pourrait attirer les chauves-souris vers la zone de rotation des pales, expliquant le nombre plus élevé de chauves-souris tuées par des éoliennes situées sur le sommet des collines et le long des crêtes.

Enfin, une étude menée en 2010 par Long et al. a permis de mettre en évidence que la couleur du mat des éoliennes a une influence sur le nombre d'insectes présents. Il est ressorti de cette étude que les couleurs communément utilisées pour le mat des éoliennes (blanc pur - RAL 9010 et gris clair - RAL 7035) sont significativement plus attractives que les autres. La couleur standard appliquée aux machines Vestas V 126 de 3,3 MW, prévues à l'installation sur le parc du Deyroux, est le RAL 7035 pour les tours et les inserts.

Ainsi, se retrouveront directement menacés 21 espèces et plus spécifiquement :

- ° la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), très rare dans le Limousin, menacée,
- ° la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), vulnérable en Europe et rare en région,
- ° la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) quasi-menacée en France, rare en région,
- ° le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), quasi-menacé en Europe
- ° le Vespère de Savi (*Hypsugo savii*), rare en région.

Et le reste du cortège mis en relief dans le cadre de la Zone Natura 2000 « Vallée de la Cère et tributaires » (données transmises à la Commission Européenne par l'INPN et le MNHN) :

- ° le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*),
- ° le Minioptère de Shreibers (*Miniopterus schreibersii*) quasi-menacé selon l'UICN,
- ° le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*),
- ° le Murin de bechsteinii (*Myotis bechsteinii*),
- ° le Grand Murin (*Myotis myotis*).

- Les communes concernées rayonnent somme toute au travers d'un bocage agricole préservé et varié, donnant lieu à une mosaïque d'écosystèmes favorable à la biodiversité. Nous observons ces derniers temps une recrudescence des abattages et coupes forestières et il est prévu de défricher dans le cadre de ce projet 16 783m², notamment pour l'installation de deux éoliennes en lisière forestière favorable aux chiroptères. Sans compter sur les importants dérangements qu'impliqueront les tranchées nécessaires au raccordement ainsi que la prolongation et la création des sentiers évoqués précédemment. lie

Une verrue paysagère :

- Avec une hauteur de 200m, l'impact visuel ne peut être considéré comme subjectif. Alors que les éléments structurants de nos paysages, tels que les églises, ne dépassent pas 15m, la rupture d'échelle n'a jamais été aussi grande. Surtout dans nos communes reculées qui ne connaissent ni l'urbanisation croissante ni l'industrialisation. Notre patrimoine bâti et notre relief, de part leur caractère unique et non reproductible, doivent rester les seuls éléments structurants où l'œil tombe au sein de nos paysages.

- De façon plus juridique, à l'image de cette rhétorique, comment peut-on tolérer un tel projet, si détonant en terme paysager, et dans le même temps faire intervenir les Architectes des Bâtiments de France pour la couleur des volets ou la taille des chiens-assis (au cm près) dans le bourg de St Mathurin-Léobazel ? Je reste profondément effarée et d'avance blessée par le photomontage de St Mathurin-Léobazel, depuis la terrasse de la maison où j'ai grandi et où mes enfants grandiront. Mes chers grands-parents, qui vivent au pied de l'église classée du village, sont par avance malades à l'idée de voir chaque jour ce parc depuis leur fenêtre.

- Alors que le département de la Corrèze s'engage dans la renaturation de 40ha d'anciennes carrières sur la commune d'Argentat au travers de la création d'un Espace Naturel Sensible, il paraît invraisemblable d'engager nos communes, 10km au sud, dans un chantier titanesque culminant la vallée de la Dordogne et de la Cère. Que cherchons-nous, à accentuer la désertification des campagnes dont l'impact est déjà significatif sur nos communes ?

- Si la propriété est, certes, privée et que ce droit fondamental est inscrit dans la Constitution, il n'en reste pas moins que le paysage est un bien commun qu'il convient de préserver des marques anthropiques. Ce projet est une porte ouverte à de nouveaux projets éoliens, stade ultime de la maîtrise de l'industrie sur l'environnement sous couvert d'écologie.

Pollution au « recyclage » :

- L'ADEME rappelle que la recyclage entraîne le rejet de phosphate dans l'eau. L'une des principales cause d'eutrophisation des milieux. La plus grande quantité est émise lors de l'enfouissement des déchets liés aux mines de charbon qui produisent l'énergie nécessaire à la production de l'acier pour tous les composants.

- L'élimination des résidus sulfurés liée à la production du cuivre utilisé dans le câblage, les générateurs et les différents composants électroniques est la deuxième cause de pollution post-production. Le ferronickel pour l'acier entraîne également des laitiers nocifs, le recyclage de la fibre de verre n'est pas maîtrisé et le coût énergétique de recyclage est élevé, que ce soit par voie thermique ou thermochimique.

- Une fois les différents équipements du parc éolien retirés, le site « les fondations seront détruites et retirées sur le premier mètre sous la surface ». En d'autres termes, sur les 650m³ coulés sur une hauteur de 3m nécessaire aux fondations, seulement 1/3 sera retiré après exploitation. Donc 434m³ de béton par éolienne seront gracieusement laissés (cachés) sous terre en fin de vie du parc.

Une inefficacité combinée à une inutilité pour notre territoire

L'Allemagne nous le savons, est parsemée d'éoliennes et dispose ainsi d'un excellent recul quant à l'efficacité de ces dernières. Ainsi, d'après les chiffres publiés par nos voisins allemands, l'éolienne allemande moyenne a un facteur de charge de 16,9% (c'est à dire qu'elle produit 16,9 % de la puissance électrique pour laquelle elle est conçue).

Le professeur Gordon Hughes, affirme que l'usure du temps fait chuter le ratio évoqué de plus de moitié en 15 ans ! C'est à dire que le facteur de charge moyen établi dans son étude passe de 24%, durant les 12 premiers mois, à 11% quinze ans plus tard pour 3 000 éoliennes terrestres analysées.

En France, pays où les éoliennes sont bien moins nombreuses et plus jeunes que chez nos voisins, le facteur de charge calculé s'établit en ce moment à seulement 22% pour le parc éolien (RTE, 2013).

Eolfi peut-elle prétendre à une meilleure efficacité de ses produits alors que les marques employées sont les mêmes ? Aucun chiffre, si ce n'est des fourchettes ou des approximations, n'est disponible concernant les régimes de vent mesurés sur le site par le gracieux pilonne dont nous avons hérité pendant de longs mois. La transparence du projet est douteuse. Il suffit de consulter les relevés météo France ou ceux d'info-climat pour constater la faiblesse des vents.

D'ailleurs, si les éoliennes prévues sont si grandes (les plus grandes prévues à ce jour en France), c'est précisément à cause de l'insuffisance des vents, au relief peu avantageux, et aux frontières végétales représentées par nos boisements importants, véritables barrières à l'activité éolienne. C'est donc une absurdité sans nom d'installer ces broyeuses géantes, qui conduit à cette folie des grandeurs nécessaire à la domination de la canopée.

En plus de bénéficier d'un vent insuffisant, nos barrages hydroélectriques fournissent d'ores et déjà bien et de façon plus saine nos communes. Effectivement les barrages hydro-électriques pyrénéens produisent de l'énergie renouvelable depuis plus de 60 ans. Grâce à eux, le département produit environ 1800GWh dont il ne consomme qu'1/3 ! A titre d'exemple, la production d'électricité annoncée par Eolfi ne représenterait que 10 % de celle du barrage du Chastang.

Qui plus est, en se basant sur les travaux de Lerche Raddal et al. qui synthétisent 39 études sur les émissions de GES, les barrages ont un impact d'environ 35 grCO₂eq par kWh produit. Ainsi, là où une éolienne de 850kW produirait 59,19grCO₂eq/kWh (pour un facteur de charge supposé à 20 %, une durée de vie de 20 ans et une production le long du cycle de vie de 29,78 x 10⁶ kWh), l'énergie hydroélectrique déjà accessible sur le territoire affiche un bilan bien moins lourd. Sans rappeler que ces barrages ont finalement créés à ce jour de nouveaux écosystèmes. Les éoliennes peuvent-elles prétendre créer de nouveaux écosystèmes ... ?

En conclusion:

Ce projet éolien n'est ni légitime ni envisageable au regard des problèmes générés. Nos communes auraient tout à gagner en produisant une électricité verte à échelle individuelle, ce qui bien évidemment, perd tout intérêt pour des filiales comme Eolfi qui n'en tirent alors aucun profit. Pourtant, c'est précisément la seule et véritable clef d'un développement réellement durable, qui ne rend personne dépendant par le biais du contrat ou de la fixation du prix.

Nous ne pouvons initier la dégradation de la valeur patrimoniale des propriétés voisines, ni la destruction du tissu touristique déjà rare sur notre territoire. Non à cette vision utilitariste de l'écologie, qui ne fera pas fermer les centrales puisque le mode de production n'est pas continu.

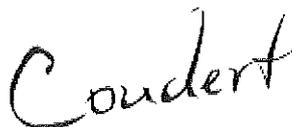
Non aux géantes d'acier, je m'oppose et m'opposerai de la façon la plus ferme à ce projet.

En vertu de ces précédentes observations, je vous demande, avec mon respect le plus profond, d'émettre un avis **DEFAVORABLE**.

Très cordialement.

Le 31/01/2019

COUDERT Anaïs
Saint Mathurin Léobazel,
19430, Camps Saint Mathurin
06 – 40 – 34 – 45 – 23
colibri1905@outlook.fr



Bibliographie :

Ademe, "Impacts environnementaux de l'éolien français", 2016.

Atienza, J., Fierro, I., Infante, O., Valls, J., & Dominguez, J., Guidelines for Assessing the Impact of Wind Farms on Birds and Bats. Version 4.0. SEO, 2014.

Bach P., Bach L., Ekschmitt K., Frey K. et Gerhardt U., 2013(a). Bat Activities and Bat Fatalities at Different Wind Farms in Northwest Germany. In: Abstracts 16th International Bat Research Conference & 43rd North American Symposium on bat Research. San Jose, Costa Rica, 11 au 15 août 2013. p.12

Baerwald E. et Arnett E., 2013. Assessing the Impact of Wind Energy Development on Bats. In: Abstracts 16th International Bat Research Conference & 43rd North American Symposium on bat Research. San Jose, Costa Rica, 11 au 15 août 2013. p.12

Baerwald E., D'Amours G., Klug B. et Barclay R., 2008. Barotrauma is a significant cause of bat fatalities at wind turbines. In *Curent Biology*. Vol. 18 N°16. Calgary, Canada: University of Calgary. p. R695-R696.

BAERWALD E. F. & BARCLAY R. M. R., "Geographic Variation in Activity and Fatality of Migratory Bats at Wind Energy Facilities", *Journal of Mammalogy* 90: 1341-1349., 2009.

Coly, R., "Evaluation des possibilités d'exploitation des données Chiroptères collectées dans le cadre d'implantation d'éoliennes (études d'impact et suivis post-implantatoires)", Rapport de Stage de Master au MNHN, 2015.

Coly R., Barré K., Gourdain P., Kerbiriou C., Marmet J. & Touroult J. 2017. — Études chiroptérologiques dans les dossiers réglementaires éoliens : disponibilité de l'information et conformité avec les recommandations nationales et européennes. *Naturae* 3: 1-10, 2017.

Crawford C., « Life cycle energy and greenhouse emissions analysis of wind turbines and the effect of size on energy yield », *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, n° 113, pp. 2653-2660, 2009.

Cryan, P. M., Gorresen P. M., Hein C.D., Schirmacher M.R., Diehl R.H., Huso M.M., Hayman D.T.S., Fricker P.D., Bonarcorso F.J., Johnson D.H., Heist K. & Dalton D.C. – 2014 – Behavior of bats at wind turbines – PNAS, 111, 42 6 p. + supporting information 10.1073/pnas.1406672111

Dürr T. & Bach L., "Fledermäuse als Schlagopfer von Wind energie anlagen", Stand der Erfahrungen mit Einblick in die bundesweite Fundkartei. Bremer Beiträge für Naturkunde und Naturschutz 7: 253-264, 2004.

Erickson, W., Johnson, G., & Young, D., "A summary and comparison of bird mortality from anthropogenic causes with an emphasis on collisions. Bird Conservation Implementation and Integration in the Americas: Proceedings of the Third International Partners in Flight Conference, pp. 1029-1042, 2005. Asilomar, California: Dept. of Agriculture, Forest Service, Pacific Southwest Research Station.

Heitz C. & Jung L., "Impact de l'activité éolienne sur les populations de chiroptères : enjeux et solutions (Etude bibliographique)", 149p, 2016

Hochradel K., Uwe A., Heinze N., Nagy M., Stiller F. & Behr O. 2015. Wärmeoptische 3D-Erfassung von Fledermäusen im Rotorbereich von Windenergieanlagen. In : Behr O., Brinkmann R., KornerNievergelt F., Nagy M., Niermann I., Reich M. & Simon R. (Hrsg.) : Reduktion des Kollisionsrisikos von Fledermäusen an Onshore-Windenergieanlagen (RENEBAT II). – Umwelt und Raum BD. 7, 81 - 100, Institut für Umweltplanung, Hannover.

Horn J., Arnett E. and Kunz T. 2008(a). Behavioral Responses of Bats to Operating Wind Turbines. *The Journal of Wildlife Management*. 72(1) p. 123-132

Horn J., Arnett E., Jensen M. et Kunz T., 2008(b). Testing the effectiveness of an experimental acoustic bat deterrent at the Maple Ridge wind farm. Report Prepared for: The Bats and Wind Energy Cooperative and Bat Conservation International, Austin, TX. 30p.

Hughes G., "The Performance of Wind Farms in the United Kingdom and Denmark", Renewable Energy Foundation, 52p, 2012.

Korner-Nievergelt F. et al., 2011. Schätzung der Zahl verunglückter Fledermäuse an Windenergieanlagen mittels akustischer Aktivitätsmessungen und modifizierter N-mixture Modelle. In: Entwicklung von Methoden zur Untersuchung und Reduktion des Kollisions-risikos von Fledermäusen an Onshore-Windenergie-anlagen. Cuvillier Verlag, Göttingen 2011. Pp.324-350

Long C.V., Flint J.A., Lepper P.A., 2011. Insect attraction to wind turbines: does colour play a role? *Eur J Wildl Res*, published online DOI 10.1007/s10344-010-0432-7, Springer-Verlag. 9p.

Nian V., Chou S., Su B. et Baully J., « Life cycle analysis on carbon emissions from power generation – The nuclear energy example », *Applied Energy*, n° 1118, pp. 68-82, 2014.

Raadaí H., Gagnon L., Modahl I. Et Hanssen O., « Life cycle green house gas (GHG) emissions from the generation of wind and hydro power », *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, n° 115, pp. 3417-3422, 2011.

Rydell J., Bach L., Dubourg-Savage M.J., Green M., Rodrigues L. & Hedenström A., 2010. Mortality of bats at wind turbines links to nocturnal insect migration? *Eur J Wildl Res*, published online DOI 10.1007/s10344-010-0444-3, Springer-Verlag, 5p.

Rydell J., Bach L., Dubourg-Savage M.J., Green M., Rodrigues L. & Hedenström A., 2010. Bat mortality at wind turbines in northwestern Europe. *Acta Chiropterologica* 12(2) : 261-274.

Whitaker M., G. A. Heath, P. O'Donoghue et M. Vorum, « Life Cycle Greenhouse Gas Emissions of Coal-Fired Electricity Generation – Systematic Review and Harmonization », *Journal of Industrial Ecology*, vol. 16, n° S1, pp. 53-72, 2012.

Sujet : [INTERNET] Parc Éolien du Deyroux
De : Cardew Jeremy <JEREMY.CARDEW@saipem.com>
Date : 31/01/2019 09:55
Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>
Copie à : "Jeremy (orange.fr)" <cardewj@orange.fr>

Monsieur le préfet, Monsieur le Président de la commission d'enquête publique

Veillez trouver ci-joint une copie de ma lettre d'opposition au projet « Parc éolien du Deyroux »

Jeremy Cardew

La Vialle Basse

19430 SEXCLES

cardewj@orange.fr 0689 51 19 43

— Pièces jointes : —

Eolienne Camps_Lettre_Cardew Jeremy_2019-01.pdf

30 octets

Lettre d'opposition au projet « Parc éolien du Deyroux »

Monsieur le préfet, Monsieur le Président de la commission d'enquête publique,

Je me suis installé dans la commune de Sexcles il y a vingt-cinq ans, et avais fait le plan de rester ici pour ma retraite avec ma femme, qui est d'origine locale Corrèzienne. Quand je me suis installé ici, c'était aussi pour passer plus de temps à profiter de mes enfant et petits enfants, qui souvent ont passé les vacances ici depuis leur jeunesse.

Chaque printemps et automne c'est un régal de voir les migration d'oiseaux traversant la Corrèze, ou qui viennent s'installer chez nous pour hiver ou pour l'été. Chez moi quelques centaines de Grues Cendrées se reposent dans les prés à côté de chez moi. Je vais toujours continuer mes études d'histoire naturelle et spécialement d'entomologie de la région – dans la Paix si c'est possible.

J'ai quelques points à ajouter en plus de la lettre de ma femme déjà envoyée à l'enquête

1. Les randonnées :

Ce Projet est prévu d'être installé au milieu de trois grandes randonnées : La Xaintrie Blanche, la Xantrie Noire et la Randonnée de Turenne aux Gorges de la Cère.

Je pense que personne du Projet n'a fait une enquête sérieuse sur les randonneurs qui ont fait ces routes. Les randonneurs et touristes qui viennent sont là pour les paysages, nature, détente, et souvent pour échapper à la ville, aux routes & pression de vie. Moi – jamais personne ne m'a demandé.

Mise à mal de la biodiversité locale -

2. Chiroptères :

- i. Les études qui ont été faites et reportées manquent un peu de mesures pendant la période étudiée, et le rapport sommaire du Projet donnent moins d'importance aux données incluses dans les études. Pourquoi les mesures automatiques d'enregistrement de l'activité des chauves-souris pour toute la saison n'étaient pas faites à des hauteurs différentes de mâts que celles utilisées pour mesurer le vent?
- ii. Grandeur d'étude: « *EUROBATS recommande des inventaires précis dans un rayon de 2 km autour du projet, pour garder une cohérence entre les deux phases, nous conseillons de réaliser aussi le pré-diagnostic dans une aire d'étude locale de 2 km autour du projet.* » Qui est-ce qui fait les mesures après construction et mise en marche? Comment peut-on faire des mesures quand la terre autour est boisée ?
- iii. Il est bien noté que des insectes sont trouvés sur les mâts, et des chauves-souris viennent pour les chercher, ce qui monte le risque de mort directe avec des pales ou par barotraumatisme.
- iv. Les études montrent que le territoire des chauves-souris est assez large, et fréquentations à très basse altitude et à très haute fréquence. Il manque des données pendant les périodes de migration, et à moyennes hauteurs et au niveau du sol.

3. Eoliennes la nuit :

Les rapports avec l'effet des lampes de sécurité rouge qui clignoteront toute la nuit n'est mentionné nulle part. (eg Voigt et al, Ecology and Evolution Juin 2018). Ces lampes ne sont pas anodines pour la nature !

4. Défrichement

- i. Le cadre réglementaire précise qu'une autorisation de défrichement n'est pas nécessaire pour : « *les parcelles boisées de moins de 20 ans; les défrichements concernant des parcelles de moins de 4 ha; & les parcelles utilisées pour des équipements de gestion forestière.* »

- ii. L'aire de défrichement est exprimée dans la section 3.2 de l'Etude d'impact : un total de 1,68 ha, avec un débroussaillage de 50 mètres autour de chaque éolienne.
- iii. Les recommandations de EUROBATS (Series 6) sur les implantations dans les zones forestières disent : « *Les éoliennes ne doivent pas être installées en forêt, quel qu'en soit le type, ni à moins de 200m en raison du risque de mortalité élevé (Dürr 2007, Kelm et al. 2014) et du sérieux impact sur l'habitat qu'un tel emplacement peut produire pour toutes les espèces de chauves-souris. (La distance tampon se mesure à partir de la pointe des pales et non de l'axe du mât.)* »
- iv. Pourquoi ces recommandations sont-elles ignorées dans les plans du Projet? Déjà, des études des chiroptères notent qu'ils sont en bien forte présence partout dans la zone de développement.
- v. Pour les dix éoliennes prévues, l'aire de défrichement de 200m de rayon à partir des pointes de pales est plutôt équivalente à 40 hectares de plus que ce qui est prévu dans les plans d'EOLFI. Le plupart de ces aires est en grande partie de plus de 20 ans d'âge, et sont bien visibles sur les anciennes photos aériennes de la région.
- vi. Qui est responsable pour garder les dix sites propres pendant les 25 ans de vie des éoliennes? En deux ans, la nature revient très vite dans les terres, la faune aux sols, et la végétation et la faune aérienne de suivre.

Jeremy CARDEW
La Vialle Basse
SEXCLES 19430
cardewj@orange.fr
18th Janvier 2019



Bibliography

Dekker et al, (2015). Lignes directrices pour la prise en compte des chauves-souris dans les projets éoliens. EUROBATS Publication Series N° 6 (version française),
Voigt Rehning Lindecke & Peterson, Ecology and Evolution, Juin 2018, [Link](#)

Sujet : [INTERNET] OPPOSITION au "Parc éolien du Deyroux", sur le territoire des communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (19430), de Sexcles (19430), et de Mercoeur (19430).

De : Anne-Sophie LIBERT <asli@rtbf.be>

Date : 01/02/2019 10:04

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Je vous prie de trouver en pièce jointe ma lettre d'opposition au projet de parc éolien du Deyroux, sur le territoire des communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (19430), de Sexcles (19430), et de Mercoeur (19430).

Cordialement.

Anne-Sophie Libert

Domicile :

Rue François, 25

1490 Court-Saint-Etienne

Belgique.

Lieu de séjour en Xaintrie, Corrèze :

La Panèterie

19430 Gouilles

Les informations contenues dans ce courrier électronique ou cette télécopie sont confidentielles et sont protégées, le cas échéant, par des droits de propriété intellectuelle.

Elles sont destinées à l'usage exclusif de son destinataire. La personne qui reçoit ce courrier électronique ou cette télécopie alors qu'elle n'en est pas le destinataire, est avisée qu'il lui est interdit d'en divulguer ou d'en reproduire le contenu. Elle est priée d'en informer l'expéditeur et de détruire le document.

— Pièces jointes : —

Lettre opposition projet éolien Corrèze.docx

30 octets

Anne-Sophie Libert
Rue François, 25
1490 Court-Saint-Etienne
Belgique

Court-Saint-Etienne, le 1/2/2019

Objet : Enquête publique du projet de parc éolien, à la demande de la Société Eolfi et sa filiale « Parc éolien du Deyroux –Corrèze 1»

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Par la présente, je vous fais part de ma totale opposition au nouveau projet de parc éolien du Deyroux actuellement soumis à enquête publique.

En voici les raisons ...

Mon frère et mon beau-frère ont fait l'acquisition en 2015 d'une belle propriété ancienne datant de 1783, LA PANETERIE située à 19430 GOULLES, pratiquement en face du site retenu pour ce projet catastrophique.

Nous y séjournons régulièrement ma famille et moi-même afin de profiter du charme incomparable de cette magnifique région et des alpagas élevés à La Panèterie.

Il va de soi que l'installation d'éoliennes, ces monstres, à une distance si rapprochée nous révolterait et perturberait complètement le repos de tous.

Le paysage campagnard et forestier serait irrémédiablement saccagé par ces constructions à l'impact visuel inappréciable.

Ces éoliennes généreront un bruit insupportable, des sons et infrasons qui nous perturberont tous comme ils perturberont les alpagas et tous les autres animaux tant domestiques que sauvages.

Il est de plus prouvé par des études scientifiques récentes qu'une installation de ce genre porte préjudice et nuit à la santé des riverains dans un rayon de 5 km. Nous ne tenons pas à venir de si loin pour tomber malades !

La Xaintrie, si elle est réputée pour la beauté de ses paysages, la richesse de son biotope et le calme qui y règne, ne l'est pas pour la régularité des vents qui y soufflent.

Il est démontré que les éoliennes implantées à l'intérieur des terres ne sont pas rentables en termes d'électricité (bien qu'elles produisent beaucoup d'euros captés par quelques-uns).

Assimilables à une production industrielle, elles devraient rester dans les zonings prévus à cet effet, en des lieux choisis judicieusement pour préserver la qualité de l'habitat et de la vie des habitants locaux.

D'autres énergies renouvelables sont exploitables en Corrèze telles l'eau et le soleil.

Il est donc inadmissible de détruire toute une région par un projet éolien, mené sans vision à long terme et sans réflexion, dicté par l'opportunisme et l'appât financier.

Je m'oppose donc plus que fermement au projet de parc éolien du DEYROUX et je vous demande d'y émettre un avis DÉFAVORABLE.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de recevoir, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, mes sincères salutations.

Signature :
asli@rtbf.be

Nom prénom :
LIBERT ANNE-SOPHIE

Adresse :
Rue François, 25 – 1490 Court-Saint-Etienne
Belgique
Lieu de séjour en Xaintrie, Corrèze :
La Panèterie - 19430 Goulles

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc Eolien Sexcles Camps et Mercoeur

De : Louis SERINGE <seringe@orange.fr>

Date : 01/02/2019 11:16

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Nous venons par ce courriel, témoigner de notre opposition au projet de parc éolien industriel sur les communes de Camps, Sexcles et Mercoeur. Propriétaires d'une habitation et d'une exploitation agricole sur la commune de Mercoeur au lieu dit le Ségalat, nous nous trouvons directement impactés et victimes de ce projet. En effet, cette installation va nuire de manière durable et définitive aux paysages de la Xaintrie, territoire encore préservé de l'ère industrielle. Les conséquences immédiates et prévisibles de ce mitage du paysage seront de toute évidence la fuite des touristes vers d'autres territoires mieux sauvegardés, mais également la baisse de la valeur de nos biens immobiliers. Sur notre plateau qui peine déjà à attirer une population jeune, qui voudra venir s'installer à proximité de ces monstres à hélice produisant bruits lancinants, infrasons, flash lumineux pouvant entraîner des conséquences sur la santé des populations vivant à proximité. C'est pour ces raisons que nous sommes fermement opposés à ce projet qui ne sert que les intérêts d'une poignée d'industriels en quête de profit.

Bien cordialement.

Madeleine et Louis SERINGE

Le Ségalat

19430 MERCOEUR

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet de parc éolien du Deyroux

De : alexis juge <alexjuge@hotmail.com>

Date : 01/02/2019 11:36

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>, alexis juge <alexjuge@hotmail.com>

Monsieur BAUDOUX, Président de la Commission d'Enquête,

Je suis habitant de la Corrèze. Je connais bien la Xaintrie, m'y ballade souvent à pied, y passe des week-end en famille pour des activités sportives.

Je viens de prendre connaissance du projet de parc éolien du Deyroux. Je souhaite y apporter ici mon plein soutien !

Alors que chaque jours des millions de personnes souffrent des effets du réchauffement climatique, et n'ont d'autres choix que de s'exiler pour une vie soutenable. Alors que tous les mois des milliers de personnes se rassemblent dans les rues pour marcher pour le climat, il est temps d'agir concrètement contre le réchauffement climatique et ne plus se limiter à de belles paroles sans actes! Savez-vous qu'une pétition combattant « l'inaction climatique » vient de recueillir (janvier 2019) plus d'1 600 000 signatures en six jours. C'est la plus grande pétition de France aujourd'hui, tous les records sont battus.

Cette énergie nous l'avons sur notre territoire, c'est une chance ! Ceci est tellement important de ne pas aller la chercher à des milliers de kilomètres, comme le gaz en Russie, le Pétrole au Moyen Orient, L'uranium en Afrique, au prix de nombreux excès, dont les habitants locaux ont des désagréments bien plus graves qu'un tableau qui ne leur plait pas, et ce pour notre confort.

L'énergie éolienne est maintenant connue et reconnue depuis plus de 20 ans. Elle apporte de nombreux bénéfices environnementaux : économies de CO2, autonomie énergétique de notre Pays, aucune pollution et elle permet la mise en place de nombreuse mesure agri-environnementales en faveur de la biodiversité. Et oui, c'est aussi un vecteur de la biodiversité !!

C'est aussi une activité économique qui se crée sur nos territoires qui en ont bien besoin, avec ses emplois durables, non délocalisables, sa création de fiscalité pour nos collectivités, nos crèches et autres services publics, la dynamisation des entreprises locales, etc. Et oui, c'est aussi un vecteur du maintien de la vie nos campagnes!!

Enfin c'est une énergie qui produit beaucoup d'électricité, à un prix bien plus compétitif que nos futures centrales nucléaires EPR, et bien moins cher que de nombreuses autres sources d'énergie, dont le pétrole et le gaz. Et oui, c'est aussi un témoin de notre mode de consommation!!

Pour une fois nous avons l'opportunité de pouvoir apporter notre pierre à l'édifice grâce à notre territoire qui permet d'accueillir un projet d'énergie renouvelable !

Etant donné les enjeux et les impacts énormes liés au changement climatique, la prise en compte de l'aspect visuel ne devrait pas être le critère principal de décision pour l'autorisation du projet ! N'en déplaise à certains, qui se découvrent tout d'un coup « écologistes » uniquement pour protéger leur petite vue... En faveur de qui mènent-ils leur combat ??

Voyageons un peu et constatons la cohabitation dans des régions ou pays bien plus équipé que

nous.

Voilà, en tant qu'habitant de la Corrèze, je tiens à agir, aussi bien sur le plan environnemental que sur le plan du dynamisme économique. C'est pourquoi je soutiens ce projet.

Il devient urgent d'accélérer la transition énergétique pour que nos descendants puissent profiter des belles campagnes, des montagnes enneigées, de l'air pur de nos campagnes.

L'avenir se bâtit aujourd'hui, certains peuvent toujours nous reprocher d'avoir fait, mais certainement nos enfants nous reprocheront de n'avoir pas fait !

Sachez que mon avis est partagé par une immense majorité de personnes, qui malheureusement ne se font pas connaître.

Veillez agréer mes sincères salutations.

M. et Mme Alexis JUGE (et leurs enfants)

Mounac

19240 St Viance

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet de parc éolien du Deyroux
De : Benjamin Grange <benjamin.grange.15@eigsi.fr>
Date : 01/02/2019 12:02
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur BAUDOUX (Président de la Commission d'Enquête),

Je tiens à exprimer mon soutien au projet de parc éolien du Deyroux.

Ce projet de 10 éoliennes, pour lequel la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a délivrée un avis très positif courant 2018, est une chance dans ce département de la Corrèze que je connais bien et affectionne par dessus tout.

Au delà du simple gain énergétique (et non négligeable, on parle ici de près de 30 000 habitants tout de même), ce projet permettra aux trois communes projets, de profiter de rentes annuels exceptionnelles, qui ne pourront qu'être bénéfique aux communes et leurs administrés.

De plus, il apparaît que ce projet a été réfléchi et concerté avec la communauté de communes (Mercoeur) et les communes, bien en amont des lancements d'études par la société.

Pour exprimer cela, je pense notamment à l'étude commandée par la Communauté de communes en 2012, sur la recherche de zone à potentiel éolien, preuve d'une volonté forte d'aller vers les EnR et plus particulièrement l'éolien.

Le climat a toujours été, et sera toujours l'affaire de tous,
Prenons en soin, longue vie au projet éolien du Deyroux !

--

Benjamin Grange
Ingénieur Énergie & Environnement

Merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité par respect de notre environnement.

Sujet : [INTERNET] "parc Éolien du Deyroux -Corrèze 1"
De : Françoise DELMAS <f.delmas01@orange.fr>
Date : 01/02/2019 12:13
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Françoise Delmas

Lapagésie

19430 SEXCLES

Lapagésie, le 25 janvier 2019

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique

« Parc éolien du Deyroux-Corrèze 1 »,

Je m'oppose à votre projet d'éoliennes industrielles qui va dénaturer ce paysage que j'aime tant depuis ma naissance et que j'ai hérité de mes ancêtres depuis la nuit des temps, au-delà de 1750.

Cette région est un patrimoine auquel je suis tout particulièrement attaché.

J'aime le voir évoluer au fil des saisons aussi bien la nuit que le jour.

J'apprécie tout particulièrement le silence de la campagne. Vous nous proposez un bruit destructeur de ce silence qui ressourçait tous ses habitants ainsi que les touristes qui recherchent ce calme qui devient de plus en plus rare.

Notre région a beaucoup donné pour que l'énergie hydraulique y soit développée. Pourquoi vouloir exploiter un vent qui n'est pas une force ici, alors qu'un bon entretien de ce qui existe déjà avec l'hydraulique pourrait être notre meilleure contribution ?

Je tiens à dire :

- oui aux étoiles,
- oui aux rapaces nocturnes,
- oui aux chauves-souris,
- oui à tous les oiseaux,
- oui à la biodiversité,
- oui au silence de la campagne,

- oui au paysage que j'aime tant

et

- NON à leur destruction par les éoliennes.
- NON à la dévaluation de mon patrimoine et de toute cette belle région !

C'est un projet qui mettra en péril les activités touristiques, et leurs emplois.

Vous nous proposez une dégradation irréversible.

C'est pourquoi je m'oppose à ce projet d'éoliennes industrielles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique,
l'expression de ma plus haute considération.

Françoise DELMAS.

— Pièces jointes : _____

Parc Éolien du Deyroux - Corrèze1.doc

30 octets

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique
« Parc éolien du Deyroux »
Mairie, Le Bourg
19430 Camps
Frankrijk

Gorredijk, Pays Bas, 1 fevrier 2019

Objet : Enquête publique du projet de Parc éolien du Deyroux à la demande de la Société Eolfi et sa filiale Parc éolien en Corrèze.

Cher monsieur,

Par la présente je marque ma ferme opposition à l'implantation de 10 éoliennes industrielles de 200 mètres de hauteur sur les communes de Sexcles, Mercœur et Camps-Saint-Mathurin-Léobazel.

Les éoliennes ont un impact important sur le magnifique paysage de la Xaintrie où nous avons été perdus il y a environ 20 ans. Tellement amoureux que nous avons fait construire une maison par un entrepreneur français. Nous étions alors liés par les réglementations en vigueur de cette région, la Xaintrie. L'angle du toit en ardoise et la couleur du mur extérieur ont été exactement définis. Une éolienne ne peut en aucun cas répondre à ces caractéristiques.

Puis le vent. Lors de notre dernier séjour vers le début de l'année, nous avons passé plusieurs jours dans des nuages bas. Il n'y avait pas de vent pendant des jours pour laisser la brume s'envoler.

Les heures de soleil suffisent dans cette région. L'argent qui est actuellement investi dans ce projet peut être mieux dépensé pour remplacer les nombreux toits de granges qui sont ici par des panneaux solaires. Ils restent donc dans le couleur foncé de Xaintrie.

Attirer le tourisme: c'est une illusion. Avec mes enfants, je suis allé dans un parc éolien non loin de notre maison aux Pays-Bas. Il y a environ 15 ans, alors qu'ils étaient encore petits. Un parc à thème pour les enfants y avait été créé. En attendant, faute d'intérêt, la faillite a déjà fait l'objet d'une faillite à deux reprises et elle va maintenant vraiment s'arrêter. Les éoliennes modernes ne sont plus une vue, mais une pollution à l'horizon.

Nous avons eu de nombreux contacts avec la population française locale au fil des ans et nous remarquons que les gens doutent de l'utilité de manifester. Par exemple ils n'osent pas choisir entre un membre de la famille et ne choisissent donc pas.

Il appartient à votre honorable comité de démontrer que les manifestations aident et que Xaintrie est conservé pour l'avenir !

Je m'excuse pour mon Français écrit. Google translate a aider.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique Parc éolien du Deyroux, l'expression de ma plus haute considération,



Joke RUDOLPHY-KONING
Nijewei 61
8401 AL Gorredijk
Pays-Bas
(Résidence principale)

5 Lotissement de la Cère
19430 Camps-Saint-Mathurin-Léobazel
France
(Résidence secondaire)

Sujet : [INTERNET] Enquete Publique éoliennes EOLFI

De : Nicolas <n.bechet@hotmail.com>

Date : 01/02/2019 15:14

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur BAUDOUX,

Nous sommes Creusois et parents de deux enfants de 7 et 6 ans.

Des éoliennes sont implantées près de chez nous à la SOUTERRAINE.

Nous pensons que les éoliennes présentent plus d'avantages que d'inconvénients:

AVANTAGES: électricité produite localement, pas de problème d'enfouissement de déchets lors du démantèlement, le vent est local , énergie propre

INCONVENIENTS: lumières la nuit et "visuel" (même si nous trouvons que les éoliennes sont plus gracieuses que les lignes HT ou que les réacteurs de CIVAUX).

L'éolien fait partie des solutions d'avenir, comme les barrages ou les panneaux photovoltaïques.

Nous sommes favorables à 100% à ce projet

Cordialement

MARIE et Nicolas BECHET

15 le fieux

SAINT GOUSSAUD

Sujet : [INTERNET] enquête publique Parc Éolien du Deyroux

De : "Ph. Delmas" <philippe.delmas589@orange.fr>

Date : 01/02/2019 19:08

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique Parc Eolien du Deyroux,

Je m'oppose formellement à ce projet d'éoliennes industrielles.

La Pagésie est berceau familial depuis plusieurs générations et je suis propriétaire à La Pagésie, 19430 Sexcles, de maisons ainsi que de 33 ha de terrain, lieux d'où les éoliennes seraient bien visibles si ce projet devait aboutir.

La taille 200 m de hauteur et le nombre d'éoliennes (10) seraient une « monstruosité » dans le paysage sauvage et calme de la Xaintrie. Le projet est d'un tel gigantisme qu'il ne saurait apporter aucune garantie raisonnable d'intégration paysagère efficace et acceptable. Les nuisances visuelles de jour seraient donc incommensurables.

Les nuisances visuelles nocturnes, quant à elles, défigureraient les nuits de la Xaintrie, un des lieux de France d'où la voie lactée peut-être observée jusqu'à ce jour avec une rare définition grâce à l'absence de pollution lumineuse. En y transplantant des flashes nocturnes à près de 200 m de hauteur, propres aux installations industrielles, le projet annihilerait tout l'attrait des nuits sauvages et calmes de la Xaintrie.

Ce projet porte une atteinte grave au paysage et entraîne une saturation visuelle de l'environnement.

Ce projet porterait aussi des **dommages importants à l'attrait touristique de la Xaintrie** et ne manquerait pas de mettre **irréremédiablement en péril les emplois associés**. Les futurs touristes éventuels fuiront cette partie de la Xaintrie, qui perdrait son charme, pour d'autres contrées moins impactées par les éoliennes et les randonneurs éviteraient sûrement les GRs (GR de Pays de la Xaintrie noire et GR 480) qui passent à proximité des éoliennes (E1, E2, E6, E9, E10).

Ce projet porterait en outre un **préjudice important sur la valeur immobilière du patrimoine**, des maisons familiales et des terrains, d'où les éoliennes seront visibles (Comme le montrent les décisions récentes de trois Tribunaux et Cours d'Appel qui ont reconnu que la proximité de parcs éoliens entraînait une dépréciation des habitations souvent supérieure à 10%).

L'impact du projet sur la faune (Milan noir, chauves-souris, entre autres) serait quant à lui aussi loin d'être négligeable.

En contrepartie, ce projet porté par un industriel sans emprise local, **n'apporterait pas de réelles créations d'emploi permanent**. Pour quelle raison, et dans quel esprit de justice, devrait-on accepter de laisser **dégrader le paysage et le patrimoine**, bien commun des habitants de la Xaintrie, **pour un profit purement industriel**.

Si on voulait mettre en avant un besoin accru de transition énergétique, il conviendrait de rappeler que la Xaintrie a participé, et participe, à la production d'électricité décarbonée depuis plus de 60 ans. Si la part de la participation de la Xaintrie à la transition énergétique devait être encore améliorée, ce devrait être éventuellement dans le cadre d'un projet réalisé en réelle concertation avec ses habitants et offrant de réelles retombées économiques locales, en bonne adéquation avec la protection de la biodiversité et du paysage, ce qui n'est d'évidence pas le cas du présent projet.

En conclusion pour toutes les raisons ci-dessus, je m'oppose formellement à ce projet d'éoliennes industrielles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées,

Philippe DELMAS

P.J.: enquête publique Parc Eolien du Deyroux - avis de Philippe Delmas - lettre signée

— Pièces jointes : —

enquête publique Parc Eolien du Deyroux - avis de Philippe
Delmas.pdf

30 octets

Philippe DELMAS
La Pagésie
19430 Sexcles

Monsieur le Président de la commission d'enquête
publique Parc Eolien du Deyroux, Mairie
Le Bourg
19430 Camps-St-Mathurin-Léobazel

Envoyé par mail pref-environnement@correze.gouv.fr

La Pagésie, le 1 février 2019,

Objet : enquête publique Parc Eolien du Deyroux

Monsieur le Président,

Je m'oppose formellement à ce projet d'éoliennes industrielles.

La Pagésie est berceau familial depuis plusieurs générations et je suis propriétaire à La Pagésie, 19430 Sexcles, de maisons ainsi que de 33 ha de terrain, lieux d'où les éoliennes seraient bien visibles si ce projet devait aboutir.

La taille 200 m de hauteur et le nombre d'éoliennes (10) seraient une « monstruosité » dans le paysage sauvage et calme de la Xaintrie. Le projet est d'un tel gigantisme qu'il ne saurait apporter aucune garantie raisonnable d'intégration paysagère efficace et acceptable. Les nuisances visuelles de jour seraient donc incommensurables. Les nuisances visuelles nocturnes, quant à elles, défigureraient les nuits de la Xaintrie, un des lieux de France d'où la voie lactée peut-être observée jusqu'à ce jour avec une rare définition grâce à l'absence de pollution lumineuse. En y transplantant des flashes nocturnes à prêt de 200 m de hauteur, propres aux installations industrielles, le projet annihilerait tout l'attrait des nuits sauvages et calmes de la Xaintrie.

Ce projet porte une atteinte grave au paysage et entraîne une saturation visuelle de l'environnement.

Ce projet porterait aussi des dommages importants à l'attrait touristique de la Xaintrie et ne manquerait pas de mettre irréremédiablement en péril les emplois associés. Les futurs touristes éventuels fuiront cette partie de la Xaintrie, qui perdrait son charme, pour d'autres contrées moins impactées par les éoliennes et les randonneurs éviteraient sûrement les GRs (GR de Pays de la Xaintrie noire et GR 480) qui passent à proximité des éoliennes (E1, E2, E6, E9, E10).

Ce projet porterait en outre un préjudice important sur la valeur immobilière du patrimoine, des maisons familiales et des terrains, d'où les éoliennes seront visibles (Comme le montrent les décisions récentes de trois Tribunaux et Cours d'Appel qui ont reconnu que la proximité de parcs éoliens entraînait une dépréciation des habitations souvent supérieure à 10%).

L'impact du projet sur la faune (Milan noir, chauves-souris, entre autres) serait quant à lui aussi loin d'être négligeable.

En contrepartie, ce projet porté par un industriel sans emprise local, **n'apporterait pas de réelles créations d'emploi permanent**. Pour quelle raison, et dans quel esprit de justice, devrait-on accepter de laisser **dégrader le paysage et le patrimoine**, bien commun des habitants de la Xaintrie, **pour un profit purement industriel**.

Si on voulait mettre en avant un besoin accru de transition énergétique, il conviendrait de rappeler que la Xaintrie a participé, et participe, à la production d'électricité décarbonée depuis plus de 60 ans. Si la part de la participation de la Xaintrie à la transition énergétique devait être encore améliorée, ce devrait être éventuellement dans le cadre d'un projet réalisé en réelle concertation avec ses habitants et offrant de réelles retombées économiques locales, en bonne adéquation avec la protection de la biodiversité et du paysage, ce qui n'est d'évidence pas le cas du présent projet.

En conclusion pour toutes les raisons ci-dessus, je m'oppose formellement à ce projet d'éoliennes industrielles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées,



Philippe DELMAS

Sujet : [INTERNET] enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : Affif Catherine <catherine.affif@orange.fr>

Date : 01/02/2019 19:16

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur Le Président,

Je suis propriétaire à La Pagésie, berceau familial de mon mari depuis toujours.

J'aime cette région pour son paysage authentique, entretenu et harmonieux.

De tels sites doivent être maintenus, préservés, ils sont indispensables à tous, compensant l'environnement urbain qui progresse. Le tourisme croissant, dans la région, en témoigne.

C'est pourquoi je m'oppose formellement à ce projet d'éoliennes industrielles.

Des éoliennes de 200 m seraient une insulte visuelle le jour et la nuit. Elles écraseraient les proportions naturelles et briseraient un équilibre séculaire.

Pire encore, la signalisation nocturne permanente et omniprésente interdirait, à tout jamais, l'observation, voire la contemplation de notre système solaire . Pourquoi priver les générations futures de telles connaissances, de telles émotions, elles sont rares et inestimables.

Il est évident que personne n'aura plus jamais envie d'investir ou de passer des vacances en présence d'installations aussi offensantes. Cela fragilisera plus encore la vie rurale.

Catherine AFFIF épouse DELMAS
La Pagésie – 19430 SEXCLES
Propriétaire à La Pagésie

Monsieur le Président de la commission
d'enquête publique Parc Éolien du Deyroux
Mairie
Le Bourg
19430 Camps-Saint-Mathurin-Léobazel

La Pagésie le 1^{er} février 2019

Objet : Enquête publique - Parc Éolien du Deyroux

Monsieur Le Président,

Je suis propriétaire à La Pagésie, berceau familial de mon mari depuis toujours.
J'aime cette région pour son paysage authentique, entretenu et harmonieux.
De tels sites doivent être maintenus, préservés, ils sont indispensables à tous, compensant
l'environnement urbain qui progresse. Le tourisme croissant, dans la région, en témoigne.

C'est pourquoi je m'oppose formellement à ce projet d'éoliennes industrielles.

Des éoliennes de 200 m seraient une insulte visuelle le jour et la nuit. Elles écraseraient les
proportions naturelles et briseraient un équilibre séculaire.
Pire encore, la signalisation nocturne permanente et omniprésente interdirait, à tout jamais,
l'observation, voire la contemplation de notre système solaire . Pourquoi priver les générations
 futures de telles connaissances, de telles émotions, elles sont rares et inestimables.

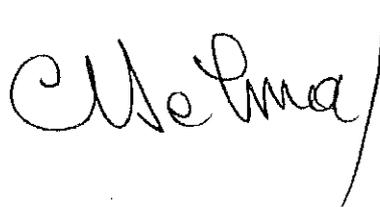
Il est évident que personne n'aura plus jamais envie d'investir ou de passer des vacances en
présence d'installations aussi offensantes. Cela fragilisera plus encore la vie rurale.

D'autre part, dans le dossier complet ICPE- enquête publique sur le site « correze.gouv.fr je ne
repère pas de manière flagrante la preuve de rentabilité énergétique et du coup j'en doute fort.

Ainsi, à qui donc profiterait le crime ? Je l'ignore vraiment, en tout cas à personne dans la région.
Ce que les communes toucheraient serait immédiatement reversé par un jeu de péréquation comme
c'est déjà le cas pour l'hydroélectrique.

En conclusion et pour toutes ces raisons, je m'oppose catégoriquement à ce projet d'éoliennes
industrielles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations affligées.



Catherine Affif épouse Delmas

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien deyroux

De : roland brette <roland.brette19@gmail.com>

Date : 01/02/2019 19:31

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous adresse en pièce jointe mon avis sur le projet désigné ci dessous

Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 inclus sur la demande d'autorisation présentée par la société Parc Eolien Corrèze 1 sur l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, Mercoeur, Sexcles

Cordialement

Roland Brette

14 Route du Viaduc

19 320 Marcillac la croisille

0672733318

rbc2@free.fr

Provenance : Courrier pour Windows 10

— Pièces jointes : —

enquete publique deyroux 2019.docx

30 octets

Contribution à l'Enquête publique relative au Projet éolien Deyroux (communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, Mercœur et Sexcles)

1 - Introduction

Contrairement à ce que le promoteur affirme dans son dossier à longueur de pages et de schémas ce projet qui va gravement impacter l'environnement et la biodiversité de la zone d'implantation ne répond comme tous les projets corréziens à aucun des objectifs fixés dans la loi sur la transition environnementale.

Ce projet proposé dans un département faiblement venté, comme le dit le Président du Conseil Départemental, ne peut donc s'imposer aux populations au nom de l'intérêt général car il ne répond qu'à des préoccupations financières légitimes pour le promoteur EOLFI mais plus que discutables pour les propriétaires signataires des baux et les élus aveuglés qui ont autorisé ce projet alors qu'ils n'étaient pas mandatés pour le faire. Il est en effet regrettable qu'aucun débat contradictoire et aucune consultation des habitants n'aient précédé les autorisations données par les maires et les municipalités. Cette pratique est légale mais elle n'est pas légitime !

2 - Argumentation générale

Non l'éolien ne contribue pas à la protection de l'environnement, à la maîtrise du réchauffement climatique, à l'amélioration de notre système électrique et à la maîtrise des coûts pour le citoyen consommateur ! En effet :

- 2.1 - L'éolien français ne permet pas de réduire les émissions de CO2 bien au contraire les émissions de CO2 liées à la production électrique augmentent.
- Cette augmentation découle des besoins croissants de traitement de l'intermittence notamment liée à la production éolienne assurée par des centrales thermiques fossiles.
 - L'économie de 43 970 t de CO2 affichée dans le dossier est purement théorique et repose sur une production thermique évitée ce qui n'est pas le cas en France.
 - La production thermique a passé de 27 GWh en 2014 (point bas) à 54 GWh en 2017 et les émissions de CO2 d'origine électrique de 16 à 28 m/tonnes.
 - Rappel : l'éolien ne contribue pas à réduire les émissions de CO2, au contraire. La priorité n'est pas la production électrique peu carbonée, mais la réduction de la consommation de combustible fossile dans les bâtiments, l'industrie, les transports et l'agriculture...
 - Plus il y a d'éoliennes plus il faut de moyens de back up pour pallier à l'intermittence ! Sachant que le facteur de charge moyen en France est de l'ordre de 23% (environ 17% pour la région Aquitaine) les 77% du temps restant nécessitent de mobiliser d'autres moyens de production pour répondre aux besoins de la consommation....
- 2.2 - L'éolien ne permet pas et ne permettra jamais de réduire la part du nucléaire dans le mix électrique français. Après 10 ans de développement des ENR plus de 25 000 MW installés, soit l'équivalent de plus de 26 réacteurs, mais toujours aucun réacteur arrêté. On ne peut remplacer des moyens de productions pilotables par des moyens intermittents sans prendre de gros risques de rupture d'approvisionnement. Il y a

simplement l'obligation physique de garantir en permanence l'équilibre entre production et consommation faute de quoi il y a rupture (coupure automatique) des réseaux ? Cet équilibre ne peut se réaliser avec des moyens de production aléatoires. En l'état des techniques et en l'absence de moyens de stockage massifs, seule la production thermique peut aujourd'hui remplacer le nucléaire c'est ainsi

2.3 - L'éolien ne contribue que faiblement à l'approvisionnement électrique du pays qui est aujourd'hui largement assuré par d'autres moyens. En 2017 l'éolien a produit 24GWh dont statistiquement 1/3 en heures creuses c'est-à-dire sans valeur. La multiplication des parcs ne changera rien si ce n'est une aggravation des difficultés et une augmentation inévitable des prix pour le consommateur
Il convient même de signaler que le développement qui repose sur des bases idéologiques et financières a largement contribué à fragiliser notre système électrique !
Le fonctionnement du modèle allemand n'est aujourd'hui possible que parce que les pays voisins absorbent les surproductions et couvrent les manques. A noter que l'Allemagne est le plus gros producteur de CO2 à cause de la production électrique réalisée avec le charbon et le gaz (importé de Russie)

2.4 - L'éolien ne contribue pas à la maîtrise des coûts de l'électricité pour les consommateurs au contraire. Les ENR dont l'éolien sont responsables de la majorité des augmentations pratiquées depuis plus de 10 ans. L'impact des surcoûts financés par les français au travers des taxes est de l'ordre de 6 milliards par an. Plus les prix augmentent plus le nombre des consommateurs en difficulté augmente (plus de 5 millions aujourd'hui).
L'accès et le prix de l'électricité ne cessent d'augmenter sous deux effets les coûts de financement et l'augmentation des coûts de réseaux liés à la multiplication des installations (tarif turpe de la facture).

La Cour des Comptes considère que le coût de cette politique va dépasser 100 milliards pour des résultats quasi nuls.

2.5 - Enfin la productivité éolienne du parc français est inférieure à celle constatée chez nos voisins du fait d'installations peu productives qui exploitent l'effet d'aubaine créée par la loi. En France, la productivité constatée est de 1.77GWh par MW alors qu'elle est de 2.44 GWh pour le Danemark, 2.48 pour la GB et 2.18 pour l'Espagne

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et Cour des Comptes ont confirmé cette situation dans plusieurs rapports et demandé des évolutions permettant d'éliminer les projets qui exploitent l'effet d'aubaine créée par la loi et qui sont des projets purement financiers (combinaison de l'effet de levier des avantages fiscaux et des montages juridiques)..

L'Eolien est une énergie utile mais elle comporte de nombreuses contraintes et insuffisances qui sont aujourd'hui rédhibitoires pour notre pays. La politique conduite est absurde car elle n'impose aucune contrainte de productivité et repose sur un processus décisionnaire incontrôlé dans lequel les promoteurs peuvent faire ce qu'ils veulent avec le soutien de l'état ? le Service Central pour la Prévention de la Corruption du Ministère de la Justice a relevé plus de 100 cas de corruption et classé l'éolien comme une activité à surveiller.

Le pays ne doit pas pour autant se priver de cette énergie dès lors que les conditions de vent et d'environnement sont réunies mais il est paradoxal que l'éolien commence par détruire ce qu'il prétend défendre : la nature et les conditions de vie des

habitants. A moins que les habitants ruraux soient considérés comme des sous citoyens à sacrifier au profit des habitants des grandes métropoles qui sont les véritables responsables de la dégradation de l'environnement par leur consommation excessive et la pollution engendrée.

2.6 - Annexes à la démonstration (données issues des rapports annuels de RTE et d'Eurostat

mars-18 Bilan électrique sur 5 ans et évolution des ENR								
Puissance Installée MW fin 2017								
	2013	2014	2015	2016	2017	%2017/2016	V2017-2013	%2017/2013
Nucléaire	63 130	63 130	63 130	63 130	63 130	0,00%	0	0,00%
Thermique	25 576	24 411	22 553	21 847	18 947	-13,10%	-6 629	-25,92%
charbon	6 341	5 119	3 008	2 997	2 997	0,00%	-3 344	-52,74%
fouil	8 779	8 883	8 645	7 137	4 098	-42,60%	-4 681	-53,32%
gaz	10 458	10 409	10 901	11 712	11 851	1,60%	1 393	13,32%
ENR								
Hydraulique	25 404	25 411	25 421	25 482	25 517	0,20%	113	0,44%
Eolien	8 143	9 120	10 312	11 670	13 559	13,30%	5 416	66,51%
Photovoltaïque	4 298	5 292	6 191	6 772	7 660	13,10%	3 362	78,22%
bioénergie	1 478	1 579	1 703	1 918	1 949	1,60%	471	31,87%
Total	13 919	15 991	18 206	20 360	23 163	13,79%	9 249	66,45%
Total	128 029	128 943	129 310	130 819	130 761	0,04%	-58	2,13%
Production électrique par moyen TWh pour 2017								
	2013	2014	2015	2016	2017	%2017/2016	V-2017-2013	%2017/2013
Prod Nucléaire	404	416	417	384	379	-1,30%	-25	-6,19%
Prod Thermique	45	27	34	46	54,4	20,00%	9	20,89%
charbon	19,8			7,3	9,7	15,40%	-10	-51,01%
fouil	5,4			3,3	3,8	13,10%	-2	-29,63%
gaz	9,9			35,3	40,9	60,80%	31	313,13%
ENR								
Prod Eolienne	16	17	21	21	24	14,80%	8	50,00%
Prod Photovol	5	6	7	8	9,2	9,20%	4	60,00%
Prod Bio-ener	6	7	8	9	9,1	4,10%	3	51,67%
total	27	30	36	38	42,3	11,32%	15	55,67%
Prod Hydraulique	76	68	59	64	56,3	-16,30%	-20	-25,92%
total enr	103	98	95	102	99	-3,58%	-4	-4,27%
Total Prod	552	541	546	532	529	-0,40%	-23	-4,17%
Solde import ex	49	75	62	39	36	-7,69%		
Consommation	495	465	475	470	475	0,20%		
% enr	20,81	21,08	20,00	21,70	20,76%			
Emissions CO2 r	31	15,94	19,11	23,13	27,88	20,54%	-8	-10,06%
CSPE Evolution MWh	13,50 €	16,50 €	19,50 €	22,50 €	22,50 €	0,00%	9	66,67%

Le tableau ci-dessous permet de constater :

Le développement massif des ENR

La faible production des moyens ENR comparativement aux puissances installées

La baisse des centrales charbons mais l'augmentation de la production thermique gaz

L'augmentation des émissions de CO₂ d'origine électrique

La faible évolution du mix électrique

L'augmentation de la CSPE par MWh produit.....

3 - Observations sur l'environnement

3.1 - **Environnement** : l'éolien implanté dans nos campagnes corréziennes au milieu de massifs forestiers sur des points hauts constitue une dégradation importante et durable des territoires concernés. Il n'est pas possible de minimiser les forts impacts négatifs sur :

- La biodiversité (faune et flore)
- Le paysage dégradé par l'implantation en pleine nature d'installations industrielles gigantesques et aménagement de voies d'accès, de plateforme et d'espace protégés.
- l'implantation a vie de milliers de tonnes de béton ferrailés dans le sol
- les impacts sur les nappes phréatiques
- La multiplication des infrastructures dans la campagne (Construction de postes et de lignes d'acheminement vers les postes sources HT)
- La modification de la température dans la zone par le brassage de l'air
- les risques non négligeables de pollution des sols et de l'eau.....

3.2 - **Risques de pollution** liés à ces installations : Les éoliennes prévues contiennent 1400 litres d'huile, 30 kilos de graisse, 600 litres de produit de refroidissement, et plusieurs centaines de Kilos de terres rares, des chiffres à multiplier par 10 pour le parc.

Les risques de pollution ne peuvent être ignorés car en cas de problème ces installations en pleine nature ne comportent pas de zones de rétention comme cela est le cas dans toutes les usines. Il convient d'ajouter à ces risques les eaux de ruissellement sur les peintures des éoliennes qui emporteront dans le sol de nombreux résidus toxiques.

Si les accidents sont rares ils existent et dans ce cas les produits énoncés seront pulvérisés dans l'atmosphère et sur les sols avec des conséquences pour les habitants, la biodiversité et l'eau. Les sites implantés sur ou à proximité des zones humides et ou sur des nappes phréatiques sont donc risqués ! A noter que les fuites d'huile sont courantes sur les installations anciennes (étanchéité défectueuse liée à l'usure difficile voire impossible à réparer à un coût acceptable).

3.3 - Publication des chercheurs de la prestigieuse université de Berkeley (USA) d'une étude dans laquelle ils imputent aux éoliennes une élévation de la température du climat de 0.5°. Intéressant pour une technologie censée lutter contre le réchauffement climatique, Il convient de rappeler une modification significative des sols à proximité des mers liée à un assèchement qui découle du brassage de l'air.

3.4 - Le plan d'implantation de 10 éoliennes de 200 m très critiquable car situé entre deux zones remarquables, en bordure d'une zone humide (ZNIEF Boubazet), en surplomb de la vallée de la Cère et proche de la vallée de la Maronne, qui héberge une biodiversité riche et qui se trouve sur un couloir de migration. Peut-on sérieusement minimiser les

impacts de ce projet. Qu'advient-il si le promoteur double la taille du parc après un premier développement ? Ce sera catastrophique mais trop tard quasiment impossible à bloquer.

Cette zone de vie pour de nombreuses espèces avifaunes, aura inévitablement un impact négatif fort. Ces espèces massivement déchiquetées par les pales dont la vitesse en bout dépasse 300 kmh (impossible à éviter pour n'importe quel volatile=.

3.5 - Paysages : L'impact des machines de 200 m sur une zone élevée sera catastrophique pour les paysages et visibles à plusieurs dizaines de kms.

3.6 - Les nuisances sonores, lumineuses ainsi que les ombres portées seront importantes pour les habitants situés dans un rayon de plusieurs kms qui n'ont rien demandé et qui n'ont pas été consultés (considérés comme quantité négligeable ou dégât collatéral inévitable). Elles seront également nuisibles pour la faune animale.

3.7 - L'avis MARE est surprenant, la lecture du document fait état de nombreux sujets sensibles totalement balayés dans la conclusion. Comment peut-on admettre qu'une autorité administrative chargée de la protection de l'environnement donne un avis favorable à ce projet gigantesque aux impacts multiples sur la biodiversité animale et végétale, sur la forêt, sur l'eau, sur les conditions de vie des habitants et sur les paysages ? A quoi bon faire un contrat CTE en Corrèze et produire une réglementation abondante et contraignante sur l'environnement, créer une classification ICPE si tout cela ne s'applique pas aux projets éoliens mais seulement aux particuliers et petits exploitants ?

Depuis une décennie les réglementations pour protéger la nature se sont multipliées et ont été illustrées notamment par le Schéma de Cohérence Environnementale qui met l'accent sur 9 axes avec l'identification de la biodiversité, des couloirs de liaison entre les espaces de vie animale et des zones à protéger. Curieusement toutes ces obligations s'effacent devant le totem éolien.

3.8 - Intérêt local : la Corrèze est un gros producteur d'électricité d'origine hydraulique (donc verte) et n'a donc pas de besoin à satisfaire. L'objectif de taux de couverture de la consommation d'électricité verte est très largement supérieur aux objectifs fixés dans les SRCAE. A noter que la grande région Aquitaine est excédentaire et que les raisonnements conduits dans les PCAET sont souvent entachés de graves erreurs de raisonnement qui font notamment abstraction des réalités propres au système électrique.

4 - Autres remarques

4.1 - Affirmer que l'installation permettra d'alimenter les habitants du canton d'Argentat n'est pas sérieux ! En effet : c'est ignorer la nécessité de similitude entre la production et la consommation ! avec un tel projet les habitants du canton disposeraient de l'électricité de manière aléatoire et en théorie moins de 1/5 du temps ! C'est loin de l'affirmation qui figure dans le dossier.

De plus produire peu d'énergie loin des lieux de consommation est une autre anomalie car il faut recalibrer les infrastructures (lignes et postes HT) pour une faible quantité d'énergie produite qui sera par ailleurs amputée des pertes de transport de l'ordre de 8%. A noter que l'énergie payée au producteur est relevée au pied des machines et que les pertes sont payées par le consommateur au travers du tarif TURPE, plus on multiplie les installations plus le tarif turpe augmente.

4.2 - Argument économique : Les affirmations formulées par les promoteurs sur le développement économique sont des contre vérités. La France ne possède par d'industrie de l'éolien malgré plusieurs tentatives avec Alstom et AREVA qui se sont soldées par les échecs retentissants, ainsi tous les matériels installés sont importés ; Nos industries de la filière électrique classique qualifiées naguère d'excellentes ont été détruites alors que la majorité des installations de production réalisées dans le monde sont aujourd'hui et pour longtemps encore thermiques fossiles.

En France, le bilan emplois industriels crée par l'éolien est négatif si l'on considère l'emploi détruit dans la filière électrique classique. En Allemagne, ce bilan reste discutable pour une transition énergétique dont les résultats sont aujourd'hui très critiqués. De plus ces choix ont fragilisé l'ensemble des systèmes électrique européens, déstabilisé le marché électrique, entraîné une hausse des tarifs et cerise sur le gâteau augmenté les émissions de CO2 d'origine électrique.

L'économie ENR n'est pas inscrite dans un marché concurrentiel, ces marges reposent sur un fort subventionnement financé par la collectivité. Ces activités n'existent que parce qu'elles bénéficient de subventions et d'aides importantes payées par les citoyens et les entreprises au travers des taxes et des impôts.

4.3 - Déontologie

Il est surprenant de constater que c'est le cabinet ABIES qui a réalisé les études d'impacts alors que c'est ce cabinet qui a réalisé le deuxième schéma éolien du Limousin annulé par le TA de Limoges le 23/04/2013 confirmé par la Cour d'Appel de Bordeaux le 15/12/2016. Le Tribunal a fondé son rejet sur une prise en compte insuffisante des impacts environnementaux dans le SRE. Un motif qui permet de s'interroger sur la qualité des arguments développés par ABIES sur le présent projet.

Rappelons que ce cabinet a fait reclasser l'essentiel du département en zone éligible alors que dans le premier schéma seule la zone de Peyrelevalde l'était avec le succès que l'on connaît. Il n'a donc aucune neutralité dans l'élaboration du dossier proposé.

Le dossier adresse une multitude de sujets au travers de nombreux développements mais curieusement les impacts semblent absents ou minorés. Une stratégie qui consiste à faire l'inventaire mais à ne pas traiter le fond (ce que les magistrats ont souligné dans le rejet du SRE).

4.4 - Les petits comptes des propriétaires et des collectivités : les propriétaires sont évidemment intéressés par une recette annuelle de plusieurs milliers d'Euros mais ils oublient qu'au terme de l'exploitation ils auront à assurer le démantèlement dont le coût est estimé à plus de 300 000€.. De même on peut regretter que certains élus se limitent dans leurs choix en faveur de l'éolien à la seule perspective de nouvelles recettes dont il faut préciser que la pérennité n'est pas garantie. A quoi serviront des recettes nouvelles si les habitants désertent les communes concernées comme cela a été le cas dans l'Aveyron.

4.5 - Processus décisionnel : Contrairement à ce que pense la majorité des citoyens l'administration ne juge pas de l'opportunité d'un projet mais de sa conformité aux textes de loi. Les citoyens ne sont donc pas protégés de décisions scabreuses par l'administration. L'exercice est difficile pour les fonctionnaires car ils doivent abriter entre des objectifs souvent contradictoires qui figurent dans les lois (propos tenus par le préfet Gaume lors du lancement du CTE). L'environnement en est le parfait exemple avec les ICPE pour lesquelles le législateur a voulu protéger l'environnement dont le

gouvernement tente de contourner par l'arrêté Lecornu De Rugis qui constitue une véritable atteinte au droit et à la démocratie

5 - Conclusions

Je suis totalement opposé à ce projet qui va durablement et gravement dégrader l'environnement et la biodiversité, pour aucun avantage autres que les profits engrangés par les promoteurs.

Ce projet qui n'a aucune justification technique et économique sérieuse pour notre département fait par ailleurs peser des risques importants pour sur l'avenir et les conditions de vie de ses habitants.

Brette Roland
14 Route du Viaduc
19320 Marcillac la Croisille
rbc2@free.fr
0672733318

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : silvius@free.fr

Date : 02/02/2019 14:07

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur Le Président de la commission d'Enquête publique

J'ai des amis qui vivent et possèdent une maison à Camps Saint Mathurin Léobazel, quand ils ont acheté leur maison, ils ont dû respecter des normes de bâti en raison de l'église romane du XIIème siècle.

Depuis le projet de l'implantation de ce parc éolien, mes amis sont soucieux du devenir quant à la santé, la qualité de vie des habitants de cette zone dont ils font partis, les perturbations sur la faune et la flore, la beauté dénaturée des paysages, le patrimoine, je suis sensible à leur inquiétude que je partage aussi je suis opposée à ce projet d'éoliennes industrielles.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la commission d'Enquête publique, mes salutations distinguées.

Sylvie CONQUET
5 Rue du petit Castelet
31000 TOULOUSE

Sujet : [INTERNET] parc éolien du DEYROUX

De : "Michel Chauvac" <chauvac.michel@wanadoo.fr>

Date : 02/02/2019 14:44

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le Président de la Commission d'Enquêtes Publiques,

Je suis né à Mercoeur où j'ai gardé la petite ferme familiale, lieu de rencontres et de vacances pour la famille et les amis.

Je m'oppose FORMELLEMENT au projet du parc éolien.

Au fait, êtes-vous sûr de la longévité de ces machines, de leur coût réel d'exploitation, de leur éventuel remplacement par des machines différentes d'un meilleur rendement ?

C'est donc un pari sur l'avenir, porteur de dérives financières et techniques redoutables.

Ce projet n'apporte rien de positif pour la région, seulement des désagréments : pollution des paysages et des sols, nuisances visuelles et sonores, infrasons néfastes à la santé des résidents etc...

Les inconvénients sont majeurs, l'insécurité économique et le ravage de toute une région qui devra abandonner tout projet touristique pour un public avide de tranquillité.

Le cadre de vie serait gravement atteint par ces machines énormes venues d'une autre planète en envahisseurs encombrants et dangereux pour le bien-être et la santé des habitants.

Pour toutes ces raisons, je vous demande d'émettre un avis DEFAVORABLE au projet du parc éolien du DEYROUX.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, l'expression de ma plus haute considération.

Michel CHAUVAC 5 impasse de Briançon 42290 SORBIERS

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 02/02/2019 15:30
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

pestourie francois

Adresse de messagerie:

francoispdu19@outlook.fr

Sujet:

enquete publique

Message:

PESTOURIE francois habitant à bennes futur agriculteur contre les éoliennes car ça va dénaturé notre beau territoire. Je pense qu'au niveau de notre commune et du territoire nous faisons beaucoup pour les énergies vertes nous n'avons pas besoin de mâts gigantesque pour détruire nos paysages et surtout le village de st mathurin dont l'église est classée alors qu'il y en pas beaucoup en france.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 02/02/2019 15:51

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

serge picard

Adresse de messagerie:

se_picard@yahoo.fr

Sujet:

avis parc éolien de Deyrou

Message:

Halte à la défiguration des paysages du Limousin. Halte à la gabegie des subventions à l'énergie éolienne.

L'énergie éolienne est maintenant mûre elle ne nécessite plus les subventions payées par les consommateurs. Le Limousin n'est pas une région favorable au vent. Hors subventions payés par les consommateurs aucun mât ne serait dressé car les éoliennes industrielles ne seraient pas rentable.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] parc Éolien du Deyroux -Corrèze 1

De : frjeanson <frjeanson@wanadoo.fr>

Date : 02/02/2019 17:15

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

de la part de Frédéric et Marie-Claude JEANSON , 307 domaine de la vigne 59910 BONDUES

A Monsieur le Commissaire Enqueteur,

nous avons l'honneur de vous faire savoir que **nous nous opposons à ce projet d'éoliennes industrielles** ;

nous sommes propriétaires d'une résidence secondaire à Argentat , où nous nous rendons 2 fois par an depuis une dizaine d'années;nous apprécions beaucoup votre magnifique région et ses paysages ;

l'implantation d'éoliennes de 200 mètres de haut aurait pour conséquence de défigurer l'environnement et de générer des nuisances tant visuelles que sonores ; la Xaintrie dispose de sites naturels qu'il s'agit de préserver pour ce qu'ils ont d'unique ;

vous souhaitant bonne réception de la présente , nous vous prions d'agréer , Monsieur le Commissaire Enqueteur , nos salutations distinguées .

Frédéric & Marie-Claude JEANSON

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 02/02/2019 17:40
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Kempf Anna

Adresse de messagerie:

anna.kempf1104@gmail.com

Sujet:

Mon opposition au parc éolien du Deyroux.

Message:

Cher Monsieur le Président de la commission de l'enquête publique,

Je vous adresse ce mail afin de vous informer de mon opposition au sujet du projet de parc éolien se situant sur la commune de Camps St Mathurin Léobazel.

Ne sachant pas dans un premier temps le réel but de ce parc éolien (peu d'information concrète à ce sujet) mis à par des raisons économiques peu valables. Je me dois de défendre notre patrimoine. Pour commencer je tiens à préciser que les éoliennes sont la cause de nuisances sonores, puis des études ont décrit un « syndrome éolien » ressenti par les riverains, se traduisant par des troubles du sommeil, des maux de tête, des acouphènes, des troubles de l'équilibre ou des saignements de nez... et j'en passe.

Deuxièmement, il est important à mes yeux de préserver cette magnifique et majestueuse nature qui nous entoure. Ce projet risquerait de perturber notre écosystème de façon dramatique, de nombreuses études ont été menées à travers le monde autour des parcs éoliens pour analyser leur impact sur les oiseaux. Tous les suivis démontrent que les éoliennes ont un lourd impact sur la faune sauvage, puisqu'elles peuvent tuer des oiseaux et auraient encore davantage d'effets sur les chauves-souris. Un bon choix du sites et un bon agencement des éoliennes réduit la mortalité des oiseaux mais malheureusement, ce n'est pas le cas puisqu'il y a une grande quantité d'oiseaux migrateurs qui viennent se reproduire dans nos campagnes.

Pour conclure je ne pense pas que le fait d'implanter des éoliennes est un projet stratégique, et rentable. Ca mettrait en péril le peu de tourisme qu'il nous reste, et enlèvera le charme de

nos belles campagnes. Il y a énormément de points négatifs et malheureusement peu de points positifs. Les lieux peu impactés par l'Homme comme nos petites campagnes sont de plus en plus rares de nos jours, pourquoi détruire cela?

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Cordialement, Mme KEMPF Anna habitante de Saint Mathurin Léobazel.

*Lacombe
8 chemin du gleygeol
19 430
Camps Saint Mathurin Léobazel*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique parc du éoliens du Deyroux

De : anna kempf <anna.kempf1104@gmail.com>

Date : 02/02/2019 17:45

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Cher Monsieur le Président de la commission de l'enquête publique,

Je vous adresse ce mail afin de vous informer de mon opposition au sujet du projet de parc éolien se situant sur la commune de Camps St Mathurin Léobazel.

Ne sachant pas dans un premier temps le réel but de ce parc éolien (peu d'information concrète à ce sujet) mis à par des raisons économiques peu valables. Je me dois de défendre notre patrimoine. Pour commencer je tiens à préciser que les éoliennes sont la cause de nuisances sonores, puis des études ont décrit un « syndrome éolien » ressenti par les riverains, se traduisant par des troubles du sommeil, des maux de tête, des acouphènes, des troubles de l'équilibre ou des saignements de nez... et j'en passe.

Deuxièmement, il est important à mes yeux de préserver cette magnifique et majestueuse nature qui nous entoure. Ce projet risquerait de perturber notre écosystème de façon dramatique, de nombreuses études ont été menées à travers le monde autour des parcs éoliens pour analyser leur impact sur les oiseaux. Tous les suivis démontrent que les éoliennes ont un lourd impact sur la faune sauvage, puisqu'elles peuvent tuer des oiseaux et auraient encore davantage d'effets sur les chauves-souris. Un bon choix du sites et un bon agencement des éoliennes réduit la mortalité des oiseaux mais malheureusement, ce n'est pas le cas puisqu'il y a une grande quantité d'oiseaux migrateurs qui viennent se reproduire dans nos campagnes.

Pour conclure je ne pense pas que le fait d'implanter des éoliennes est un projet stratégique, et rentable. Ca mettrait en péril le peu de tourisme qu'il nous reste, et enlèvera le charme de nos belles campagnes. Il y a énormément de points négatifs et malheureusement peu de points positifs. Les lieux peu impactés par l'Homme comme nos petites campagnes sont de plus en plus rares de nos jours, pourquoi détruire cela?

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Cordialement, Mme KEMPF Anna habitante de Saint Mathurin Léobazel.

Lacombe
8 chemin du gleygeol
19 430
Camps Saint Mathurin Léobazel

Sujet : [INTERNET] Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

De : Jacques LARMET <larmet.jacques@wanadoo.fr>

Date : 02/02/2019 19:09

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Etant propriétaire d'une résidence secondaire sur la commune de Sexcles, je me permets de faire les remarques suivantes sur le projet de parc éolien :

- Au-delà des considérations esthétiques, je crois utile de se poser la question de l'intérêt d'une telle installation au sein d'une région qui est déjà en mesure de produire une énergie verte importante avec les installations hydroélectriques existantes.
- En outre, il semblerait qu'en période de pleine production du parc éolien, il soit nécessaire de réduire la production hydroélectrique ... Ne marche-t-on pas sur la tête ?
- La prise en compte des risques sur la faune (notamment certaines espèces protégées d'oiseaux) ne devrait-elle pas être prise plus au sérieux ?
- Enfin, est-ce que le projet est en mesure de garantir un rapport coût/rentabilité (pour l'exploitant et surtout pour les communes) qui soit satisfaisant pour tous ?

Veillez croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes salutations respectueuses.

J. LARMET

Sujet : [INTERNET] Enquête publique publique du Parc Éolien du Deyroux

De : Alex Des <alexdesreumaux@hotmail.com>

Date : 02/02/2019 20:04

Pour : "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Mr le président de l'enquête publique publique du Parc Éolien du Deyroux

Bonjour,

Je souhaiterais vous notifier ma ferme opposition au projet du parc éolien du Deyroux,

Installée a Goulles depuis 2 ans, j'ai choisi de venir m'installer dans la région pour ses paysages préservés et sa riche biodiversité (dont une rare faune avicole extrêmement fragile dont le Milan Royal espèce gravement menacée) notamment dans les Gorges de la Cere, situes justes a cotés du projet.

Le gigantisme du projet avec ses éoliennes de 200m (les plus hautes de France a l'heure actuelles font 193m...), installer les nouvelles éoliennes les plus hautes de France dans cet environnement préservés est une erreur stratégique...

C'est condamner cette région au potentiel touristique en pleine essor de façon définitive (elles ne seront jamais démontés), ses éoliennes qui gâcheront l'image de marque de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne qui fait tant d'effort, de plus en plus payant, pour faire connaitre notre magnifique région seront réduit a néant.

Le faible impact dans le mix énergétique qu'on a offrir les éoliennes tant bien même on en couvrirait tout notre territoire ne justifiant en rien de sacrifier notre environnement préservé. L'impact paysager couvrira une zone allant de Saint Privat a Bretenoux selon les prévisions du bureau d'étude, c'est juste inimaginable...

Ne laissez pas vendre nos seuls atouts, la beauté du paysage, la biodiversité, le potentiel touristique, a des industriels avides d'argent publique, ça serait un très mauvais signal pour notre région qui a bien plus a offrir dans les années a venir.

Je suis opposée au projet du Parc Éolien du Deyroux,
Alexandra Desreumaux
8 rue du lievre
19430 Goulles

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 02/02/2019 22:59
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

MICHEL Sylvain

Adresse de messagerie:

lesmoutonsnoirs@yahoo.fr

Sujet:

Totale opposition au projet du Parc Eolien du Deyroux

Message:

Mr le président de l'enquête publique du Parc Eolien du Deyroux

Bien le bonjour.

Je vous informe de ma totale opposition au projet du Parc Eolien du Deyroux.

Depuis deux ans, j'habite en résidence principale sur la commune de Saint-Bonnet-Les-Tours-De-Merle.

Il s'agit d'une débancairisation réfléchi à hauteur de 99% de mon capital, lui-même fruit de vingt années, elles-mêmes faites de rêves, d'audace, d'ardeur et de détermination, de courage et de persévérance.

Pourquoi en Xaintrie?

Car, après avoir un peu vécu dans quelques bouts du monde, sur tous les continents; la Xaintrie est ma solution à l'équation "où vivre sur terre?", dont les paramètres sont les suivants:

paix (Europe), espérance de vie (Europe), un des meilleurs pays (France), qualité de vie (centre France), prix de l'immobilier (ruralité), investissement immobilier (quart sud-ouest), qualité de l'eau (Corrèze toujours en tête), qualité de l'air (Corrèze toujours en tête), micro-climat (entrées maritimes depuis l'Atlantique jusqu'aux hauteurs d'Argentat, c'est pour cela la riche histoire locale des peuplements humains cf Lascaux), proche du site touristique le plus beau et le plus prisé au monde avec tous ses trésors dont l'énumération serait beaucoup trop fastidieuse (Dordogne Valley), présence de forêts (lobby du bois), belles faune et flore (forêts), possibilité de voir les derniers oiseaux (forêts), protection contre le réchauffement climatique

et les canicules (circulation d'air sur les hauteurs d'Argentat), du relief sans la rudesse de l'altitude pour le confort de vie et la beauté des paysages ainsi que la pratique de tous les meilleurs sports du monde (plateau de faible altitude entaillé de profondes crevasses),...

Pourquoi des éoliennes?

Car, elles sont une solution à l'équation énergétique, dont les paramètres sont les suivants: perte de souveraineté (Europe), présence de beaucoup d'argent (lobbys puissants), détournement légal d'argent publique (subventions), corruption (petits arrangements entre amis), mensonge sur l'avenir (par exemple, a-t-on démantelé Superphénix?), mensonge écologique (gigantesques impacts destructeurs des éoliennes), mensonge énergétique (pour baisser notre consommation d'énergie nucléaire: il faut baisser consommation d'énergie),...

Deux questions se posent, dont une seule a une réponse.

De quel pourcentage la France doit-elle baisser sa consommation énergétique d'origine électrique, afin de pouvoir se passer de ces milliers et milliers d'éoliennes déjà présentes? 4,5%...

Pourquoi ne pas confier pas les mandats politiques les plus importants aux surdoués?

Je vous réinforme de ma totale opposition au projet du Parc Eolien du Deyroux.

Mr MICHEL Sylvain

La Croix Pauque

19430 Saint-Bonnet-Les-Tours-De-Merle

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 03/02/2019 06:53
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Francis Meuley

Adresse de messagerie:

francismeuley@gmail.com

Sujet:

Opposition au projet d'éoliennes

Message:

Je suis opposé à ce projet car ces éoliennes vont défigurer ce magnifique paysage.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Objet : OPPOSITION au "Parc éolien du Deyroux", sur le territoire des communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (19430), de Sexcles (19430), et de Mercoeur (19430).

De : Anaëlle Villano <etoiledesaphir7@yahoo.be>

Date : 03/02/2019 11:21

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Par ce courrier, je marque mon opposition complète au projet de parc éolien du Deyroux.

Je séjourne régulièrement à LA PANÈTERIE située à 19430 GOULLES, magnifique propriété de mes oncles. J'y retrouve les alpagas si attachants dont l'élevage se monte petit à petit. La nature me fascine et je me régale des paysages, de la faune et de la flore infiniment riches de la Xaintrie. Passionnée de dessin, c'est un plaisir pour moi de croquer cette diversité. J'ai été ravie de découvrir en Corrèze un pays encore intact, libre et préservé.

Mais la mise en place d'éoliennes en face de la maison va tout gâcher.

Le point de vue sera défiguré par ces constructions monstrueuses.

La pollution sonore dérangera les humains comme les animaux (et cela dans un rayon non négligeable de 5 km englobant la Panèterie) par l'émission d'infrasons et de basses fréquences particulièrement inconfortables.

La santé de tous sera mise en danger et l'extension de l'élevage compromise de ce fait. La gestion de la maison d'hôtes le sera également : qui voudra séjourner en lieu bruyant où l'on risque de tomber malade ?

Les sols seront eux aussi souillés par les énormes socles en béton.

La biodiversité dont cette belle région peut s'enorgueillir sera menacée.

Toutes les espèces doivent être protégées et non assassinées par des constructions irrespectueuses sur des terres sacrifiées.

D'autres énergies moins destructives peuvent être exploitées en Corrèze, l'eau et le soleil, d'autant que le vent n'y étant pas réguliers à l'intérieur des terres, les éoliennes n'y seront pas rentables.

Si la région tient absolument à en implanter, qu'elle le fasse dans des zonings industriels, pas en pleine campagne, au mépris de la vie tranquille qu'on y mène.

Un tel projet, accepté par ceux qui y voient un gain facile, n'est porteur d'aucun bénéfice à long terme.

Il pénalisera plus sûrement la région préservée jusque là en mettant en péril les activités agricoles, touristiques et les emplois qui s'y rattachent.

La nature est un bien commun. Nul ne peut l'accaparer pour la détruire, même sous couverture prétendument écologique.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose totalement au projet du parc éolien du Deyroux.
Je vous supplie instamment d'émettre un avis défavorable à cette implantation.

En espérant vous avoir convaincu, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la
Commission d'Enquête Publique, l'expression de ma sincère considération.

Anaëlle Villano

Nom, prénom :
Villano Anaëlle

Domicile :
Rue François, 25
1490 Court-Saint-Etienne
Belgique

Lieu de séjour en Xaintrie, Corrèze :
La Panèterie
19430 Gouilles

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 03/02/2019 14:29

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Besse christian

Adresse de messagerie:

Christian.besse@wanadoo.fr

Sujet:

Parc eolien du deyroux

Message:

Monsieur le President de la commission d'enquete publique,

Je suis propriétaire sur la commune de La Chapelle St Geraud et je suis amené à venir régulièrement sur cette commune rendre visite à ma famille.

Par le présent mail je vous fait part de ma totale opposition au projet de parc éolien du Deyroux.

Je considère en effet que ces éoliennes constitueront une pollution visuelle compte-tenu de leur hauteur importante et accentueront la dégradation de nos paysages, encore relativement préservés, qui contribuent à l'attraction touristique de nos communes.

Par ailleurs l'impact économique de ce parc sur l'environnement local me semble particulièrement faible et de toute façon disproportionné par rapport aux nuisances engendrées.

Je m'oppose donc à ce projet d'implantation d'un parc eolien

Christian Besse

1 allée Georges Seurat

63400 Chamalieres

Se

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 03/02/2019 16:40
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Sylvie Barrière née Carlat

Adresse de messagerie:

sylvie.barriere46@orange.fr

Sujet:

Parc Eolien

Message:

Bonjour,

Je suis contre ce projet. il va dénaturer notre espace. peut être beaucoup de bruit pour les riverains. sans compter la nuisance pour la faune.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] "Parc éolien du Deyroux", sur le territoire des communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (19430), de Sexcles (19430), et de Mercoeur (19430).

De : steph def <sddefraeye@yahoo.ca>

Date : 03/02/2019 18:47

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

A l'attention de Mr le Président de la commission d'enquête publique "Parc éolien du Deyroux," Mairie , le bourg ,19430 Camps St Mathurin Léobazel.

De la part de :

DEFRAEYE Stéphane

Av de Berchem ste Agathe, 66 - 1081 Koekelberg - Belgique

Lieu d'accueil en Xaintrie : La Paneterie 19430 Goules - Elevage d'Alpagas

Monsieur le Président

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma désapprobation vis-à-vis du projet de Parc éolien du Deyroux.

J'ai découvert récemment cette merveilleuse région qu'est la Xaintrie. De certains endroits, à perte de vue, il n'y a que la Nature. Rien ne perturbe le paysage, rien ne le dénature ou ne l'enlaidit.

Pas une intervention humaine. Certains endroits sont, de par le calme qui y règne, de vraies havres de paix où seuls les bruits de la Nature viennent vous bercer.

Les lacs, les promontoires rocheux, la végétation, tout y est apaisant. Quelle splendide région ! Un réel paradis préservé, loin des agressions des villes.

Certains de mes amis y habitent et j'y ai séjourné. Mes enfants (nés en ville) me demandent d'y retourner.

C'est pourquoi il me paraît totalement aberrant de défigurer aujourd'hui cette magnifique région avec un projet d'éoliennes qui va, forcément, abîmer les paysages.

Aussi, en tant qu'architecte, il me paraît normal de développer les villes et en contrepartie de préserver les campagnes de toute dénaturation.

Outre les nuisances visuelles d'un tel parc éolien, il existe également des nuisances sonores néfastes à l'Homme et aux animaux. C'est connu.

De plus, à ma connaissance, la Xaintrie bénéficie déjà d'une production d'énergie hydraulique. Quel est donc l'intérêt d'une autre source d'énergie ? Et l'énergie solaire n'est-elle pas plus judicieuse ?

Aussi, par exemple, quelles sont les garanties que, sur les simulations d'"intégration" dans le paysage, les arbres qui dissimulent aujourd'hui certaines éoliennes sur les photomontages seront encore là demain ?

Il existe encore de réelles campagnes en France, sachez les préserver s'il vous plaît et ne les gâchez pas.

Et surtout laissons à nos enfants le loisir de connaître ce genre de zones naturelles.

Pour toutes ces raisons, il ne me paraît absolument pas judicieux, M. le Président, de défigurer cette région qui a, encore aujourd'hui, tant d'atouts et d'authenticité préservée.

Merci de votre lecture.

S. Defraeye

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 03/02/2019 18:52
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Fabienne.milochau

Adresse de messagerie:

fabienne.milochau@free.fr

Sujet:

parc Éolien du Deyroux -Corrèze 1

Message:

Suite à la consultation du dossier, je ne comprends pas la nécessité de ce projet au vu des nombreux barrages hydroélectriques de la région et je m'inquiète, étant propriétaire d'une résidence secondaire, de l'impact sur le paysage, la faune et la flore de la vallée de la Cère, éléments déterminants à plus d'un titre sur mon choix d'installation dans ce canton.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 03/02/2019 19:02
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Joel Poulvelarie

Adresse de messagerie:

joel.poulvelarie19@orange.fr

Sujet:

Opposition parc eolien du Deyroux

Message:

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Par la présente, je marque ma ferme opposition au projet du parc éolien du Deyroux sur les communes de Camps Saint Mathurin, Mercoeur et Sexcles.

Je tiens à vous préciser que nous ne sommes pas des résidents de ces communes, mais mon beau-frère et ma belle-sœur avec leurs deux enfants habitent dans le village de Riouzal sur la commune de Sexcles avec une implantation d'éolienne à 700m de leur habitation, notre opposition est motivée pour les raisons suivantes :

_ les nuisances sur la santé avec les infra-sons, les ombres portées, les lumières clignotantes, les ondes basses fréquences qui ont des conséquences sur le sommeil, et produisent des céphalées.

L'Académie de médecine préconise une distance minimum entre les habitations et l'éolienne de 10 fois la hauteur soit 2 km pour des éoliennes de 200 m.

_ Je m'interroge aussi sur le positionnement de 4 éoliennes proches de la lignes 225 KV. En effet pour d'autres parcs éoliens, des préconisations ont été données pour respecter une distance de 1.4 fois la hauteur de l'éolienne par rapport à la ligne 225 KV soit dans ce cas 280 m. Mais 4 éoliennes devraient être implantées à une distance bien inférieure ? le respect de ces réglementations et préconisations seraient-elles plus ou moins modulables ?

PM : Une chute d'éolienne de 100 m, installée en 2011 s'est produit le 23 janvier 2019 à Campeau dans l'Oise avec des débris à plus de 300 m. Si un tel événement se produit sur une de ces 4 éoliennes de 200 m, quel sera l'incidence sur la ligne 225KV. Est-ce qu'il s'agira de

câbles abîmés, rompu, ou une chute de pylône ? Combien de personnes sans électricité, pour combien de temps, et le coût financier a-t-il été évalué ? Il sera répercuté sur qui...les contribuables ?

D'un point de vue plus général. Nous sommes des habitants de Beynat et nous avons proche de notre domicile le site de Roche de Vic qui offre un panorama splendide sur les monts du cantal, et nous ne souhaitons pas le voir dégradé par des éoliennes de 200 m de haut sur le plateau voisin. Pour preuve, le parc éolien à côté de Sousceyrac dont les éoliennes se voient d'Aurillac et de la Chapelle Saint Géraud alors qu'elles ne mesurent que 150m. De plus le territoire de la Xaintrie reste un territoire préservé et le choix du site d'implantation n'est pas pertinent compte tenu de notre environnement et de la valorisation du tourisme vert.

Ce territoire fait partie de la zone Natura 2000 vallée de la Dordogne sur l'ensemble de ses affluents Maronne et Cère, la tourbière de la Bissière est classée ZNIEFF de type 1, la vallée de la Dordogne est classée réserve de biosphère par l'UNESCO depuis 2012.

_ A l'heure ou notre Conseil Départemental fait le nécessaire pour rendre nos territoires plus attractifs, en installant la fibre et ainsi faciliter l'installation des jeunes sur nos territoires et lutter contre l'exode rural, ce projet va à l'encontre de ces travaux. Qui à l'avenir viendra s'installer à côté d'un parc éolien ?

_ Le patrimoine immobilier va être impacté : tant au niveau des constructions neuves que de la restauration des maisons de caractères, et ceci aura une incidence directe sur l'activité de nos artisans locaux. L'éolien n'apportera pas d'emploi (emploi trop spécifique exécuté par des entreprises nationales).

_ Les propriétaires des terrains se sont-ils posés la question : Pourquoi le promoteur préfère-t-il louer un terrain qui va lui revenir approximativement à 200 000 € plutôt que d'acheter le terrain même plus cher que le prix agricole ? Les propriétaires ont-ils pris connaissances des lois "Pollueurs/payeurs" ?

L'objectif est de lutter contre le réchauffement climatique, et il n'est pas question de débattre sur ce bien fondé, mais de la méthode choisie pour l'atteindre.

La politique énergétique doit porter ces efforts non plus sur l'électricité mais sur l'habitat, les transports qui sont nos principaux émetteurs de CO² et sur une remise en question de notre mode de consommation qui est sans cesse croissant ?

en plus la Xaintrie n'est pas en retard, depuis plus de 60 ans elle produit de l'électricité "décarbonée " par ses barrages et usines sur ses 3 cours d'eau : Dordogne, Maronne et Cère. la Xaintrie est positive en production d'électricité.

C'est pour toutes ces raisons, que je vous demande d'émettre un avis défavorable, au projet de parc éolien du Deyroux.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, l'expression de ma plus haute considération.

J.Poulvelarie

Sujet : [INTERNET] enquête publique sur le projet du PARC ÉOLIEN DU DEYROUX).

De : M-F Nougues <mfougues@wanadoo.fr>

Date : 03/02/2019 19:15

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Copie à : sexcles@wanadoo.fr, Marie-France <mfougues@wanadoo.fr>

Objet : Enquête publique - Parc éolien du Deyroux

Sexcles, Camps-St-Mathurin-Léobazel et Mercoeur

à Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique

Parc Éolien du Deyroux

Monsieur,

j'ai lu attentivement les divers rapports concernant les installations d'éoliennes dans la région,

Objet : Enquête publique - Parc éolien du Deyroux

Sexcles, Camps-St-Mathurin-Léobazel et Mercoeur

à Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique

Parc Éolien du Deyroux

Monsieur,

J'ai lu attentivement les divers rapports concernant les installations d'éoliennes dans la région, notamment le parc éolien projeté sur le canton de Mercoeur - Sexcles.

Il est vrai qu'au niveau national la France est plutôt en retard sur nombre de pays de l'Union Européenne en ce qui concerne les énergies renouvelables, et plus particulièrement l'énergie éolienne. L'Etat incite donc tous les intervenants (fabricants, installateurs, collectivités locales,...) et subventionne les installations pour développer de telles installations.

Mais ces raisons sont-elles suffisantes ? à qui profiteront ces installations ? quelles en seront les retombées, tant économiques que écologiques?

S'il est raisonnable, au vu des changements climatiques annoncés, et de l'épuisement des ressources du sous-sol (pétrole, gaz, etc...) d'envisager des solutions alternatives, est-il pour autant raisonnable, voire acceptable, de porter atteinte à d'autres valeurs tout aussi respectables quant à l'avenir de certaines régions ?

Sur le **plan économique** : la région n'est pas réputée pour être particulièrement "ventée", loin des mers et des océans il ne s'agit pas d'un « couloir de vents » comme l'est par exemple le seuil de Naurouze (dit aussi seuil du Lauragais) . Le rendement des installations projetées (éoliennes) sera donc de moindre importance, d'autant qu'il s'agit en l'occurrence d'une énergie de type "aléatoire", alors que la région dispose de bien d'autres solutions en énergie renouvelable grâce aux nombreux barrages hydro-électriques implantés sur ses rivières, notamment sur la Maronne.

Par ailleurs outre la question de leur financement (?) quels en seraient les bénéficiaires (éventuels) ? quelques particuliers, propriétaires de terrains où les éoliennes seraient implantées, au détriment de leurs voisins, pénalisés , sans compensation véritable ni pour eux-mêmes ni pour les collectivités locales ?

Sachant que le **bilan énergétique GLOBAL** de ce type d'installation (incluant la fabrication, l'installation, l'entretien et la maintenance, et à terme le démantèlement ...), ce bilan donc n'est pas à la hauteur des nuisances à venir au cas où ce parc verrait jour, comment accepter ces implantations ?

Aux raisons précédemment invoquées j'ajouterai les **risques pour la faune**, notamment les oiseaux : aucune protection n'est envisagée (à ma connaissance) pour éviter les dommages collatéraux que seraient pour eux les risques associés à leur rencontre dans les pales des éoliennes (ailes brisées, voire décès...), alors que la région est particulièrement réputée pour abriter des espèces rares, voire protégées, dont la population serait mise en péril : et on ose parler d'écologie dans ces conditions ?

J'ajouterai aussi l'**aspect touristique** : la Xaintrie est une région attractive, touristique (voire le nombre de touristes, en été, à Argentat ou dans les environs, dans des gîtes ruraux par exemple) . Ces touristes viendraient-ils "admirer" le parc éolien en projet ? j'en doute fort ... les ressources associées pour les habitants qui en vivent seraient donc inévitablement en baisse, et non compensées par quelques retombées (?) dont on ne perçoit pas bien l'existence pour les résidents ...

A titre plus personnel, nous venons depuis toujours dans cette région, avec des attaches familiales depuis plusieurs générations, nous y avons investi en ayant maintenant une résidence secondaire en plus de la "maison familiale" , et nous pensons autant à notre plaisir de nous y retrouver, y inviter des amis, qu'au développement économique de cette région pour le bien de ses résidents "à l'année" , sans lesquels la région ne pourrait garder son attractivité.

Pour conclure, les quelques raisons invoquées ci-dessus (non exhaustives !) suffisent à forger notre avis :

Nous sommes opposés

à ce projet d'implantation d'éoliennes en Corrèze – canton de Mercoeur-Sexcles

le 2 février 2019

Madame Marie-France Nougues

propriétaire à Artigues, commune de Sexcles

demeurant à Montpellier, 93 Rue de Méric ,34090

mfnougues@wanadoo.fr